# Emploi-Québec
# Rapport annuel de gestion
## Laurentides
## 2002-2003

Québec

104-06441/

Emploi Québec

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

# 2002-2003

## Région de Lanaudière

# RÉALISATION


## Direction

Luc Robert, directeur du partenariat et de la planification

## Coordination

Pierre Buisson, agent de recherche et de planification socio-économique

## Collaboration

Direction régionale d'Emploi-Québec Lanaudière
Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail

## Collaborations spéciales

Annie Fortier, agente de recherche et de planification socio-économique
Hélène Massé, adjointe exécutive à la directrice régionale et responsable des communications
Michel Morneau, attaché d'administration

## Mise en page

Monique Lasalle, agente de secrétariat

## Révision linguistique

Solange Deschênes, réviseure

Dépôt légal novembre 2002 – Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1705-2122 (imprimé)
ISSN 1705-2130 (en ligne)


▪ Dans ce document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

# TABLE DES MATIÈRES

Message de la directrice régionale d'Emploi-Québec Lanaudière ..... 3

Message de la présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière ..... 4

Le marché du travail en 2002-2003 ..... 5

1. Une organisation centrée sur l'emploi ..... 8
   - 1.1 Mission, clientèle et services ..... 8
     - 1.1.1 Mission ..... 8
     - 1.1.2 Clientèle ..... 8
     - 1.1.3 Mesures et services ..... 9
   - 1.2 Une approche partenariale ..... 10
     - 1.2.1 La concertation avec la main-d'œuvre, les entreprises et les organismes spécialisés ..... 10
     - 1.2.2 Une vision gouvernementale ..... 11
     - 1.2.3 Une contribution indispensable des organismes spécialisés ..... 11
   - 1.3 Des ressources au service de la main-d'œuvre et des entreprises ..... 12
     - 1.3.1 Répartition de l'effectif ..... 12
     - 1.3.2 Dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par mesure ..... 13
     - 1.3.3 Dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par CLE ..... 14

2. Du nouveau dans l'offre de services ..... 15

3. Bilan des résultats régionaux ..... 17
   - 3.1 Problématique du chômage ..... 19
     - 3.1.1 Les nouveaux participants ..... 19
     - 3.1.2 Proportion des participants à risque de chômage prolongé ..... 23
     - 3.1.3 Proportion des personnes repérées participant aux mesures de longue durée ..... 23
     - 3.1.4 Les responsables de famille monoparentale ..... 24
     - 3.1.5 Les participants de moins de 30 ans ..... 25
     - 3.1.6 Les prestataires de l'assurance-emploi ..... 27
     - 3.1.7 Le nombre d'ententes de qualification ..... 27
   - 3.2 Problématique des entreprises et des partenaires ..... 28
     - 3.2.1 Les entreprises aidées par les mesures actives ..... 28
     - 3.2.2 Le nombre de vacances signalées ..... 29
   - 3.3 Qualité et efficacité des services ..... 33
     - 3.3.1 Le nombre de personnes en emploi ..... 33
     - 3.3.2 L'insertion des prestataires de l'assurance-emploi ..... 33
     - 3.3.3 Le taux d'emploi global ..... 34
     - 3.3.4 Le taux d'emploi des responsables de famille monoparentale ..... 35
     - 3.3.5 Le taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans ..... 35
     - 3.3.6 Les prestations non versées par l'assistance-emploi ..... 35
     - 3.3.7 Les prestations non versées par l'assurance-emploi ..... 36
     - 3.3.8 La somme des prestations non versées ..... 37

4. Perspectives 2003-2004 ..... 38

ANNEXES

A.1 Structure administrative au 31 mars 2003 ..... 40
A.2 Membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail au 31 mars 2003 ..... 41
A.3 Caractéristiques des nouvelles participations selon la mesure du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 ..... 42
A.4 Principaux résultats selon le centre local d'emploi (CLE) et la région de Lanaudière ..... 43
A.5 Adresses des centres locaux d'emploi (CLE) et de la Direction régionale, région de Lanaudière ..... 44

# Message de la directrice régionale d'Emploi-Québec Lanaudière

Je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel de gestion 2002-2003 d'Emploi-Québec Lanaudière. Conformément au mode de gestion par résultats instauré par la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est un exercice de reddition de comptes qui doit faire état de l'utilisation des ressources qui nous ont été attribuées et des résultats que nous avons atteints au regard de nos cibles régionales. Qui plus est, le rapport annuel permet d'exposer fièrement le travail effectué par Emploi-Québec Lanaudière afin de répondre aux besoins des personnes en démarche d'intégration en emploi ainsi qu'à ceux des entreprises afin de favoriser le maintien et la création d'emploi dans la région. En ce sens, je profite de cette occasion pour souligner l'ampleur et la qualité du travail fourni par l'ensemble du personnel de notre organisation, de même que celui des partenaires régionaux associés à la réalisation de notre mandat.

L'année 2002-2003 a été marquée par le cinquième anniversaire d'Emploi-Québec. Cinq années se sont écoulées déjà depuis la fusion de trois organisations en un service public d'emploi dont nous pouvons tous être fiers. L'organisation repose sur de solides fondations et a étendu ses services en 2002-2003 en mettant à la disposition de la population une application informatique d'information sur le marché du travail accessible par Internet. Cet ajout permet d'aider un plus grand nombre de personnes et assure une plus large diffusion de l'information sur le marché du travail. D'autres nouveautés ont été instaurées en 2002-2003. Mentionnons notamment la mise en place de la politique et du plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, l'implantation de la stratégie et du plan d'action à l'intention des travailleurs et des travailleuses de 45 ans et plus et la mise en œuvre du programme d'apprentissage en milieu de travail. Ces nouveautés sauront, j'en suis persuadée, contribuer positivement au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi de la région.

Voici quelques données contenues dans ce rapport et qui témoignent des efforts déployés au regard de l'atteinte des cibles régionales :

- 12 618 personnes ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec dans Lanaudière;
- 5 912 personnes ont occupé un emploi à la suite de leur participation;
- 148 entreprises ont été aidées.

Je remercie les membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière pour leur engagement soutenu à favoriser le développement de notre organisation et de l'activité socio-économique lanaudoise.

La directrice régionale d'Emploi-Québec Lanaudière,

Mireille Doré
Le 3 octobre 2003

# Message de la présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière

Au nom des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière, je suis fière de m'associer à la directrice régionale pour la présentation du rapport annuel de gestion de l'année 2002-2003 d'Emploi-Québec Lanaudière. Ce rapport s'inscrit dans la démarche découlant du plan d'action régional adopté par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière.

L'année 2002-2003 marque les cinq ans d'Emploi-Québec. Cet anniversaire se doit d'être souligné compte tenu de l'immense chemin parcouru depuis sa création. En tant que partenaires, nous sommes fiers d'avoir contribué, en association avec le personnel d'Emploi-Québec à bâtir en si peu de temps, un service d'emploi performant dont la crédibilité et l'expertise ne font plus de doute. Le professionnalisme du personnel d'Emploi-Québec, et l'engagement de nombreux partenaires régionaux dans la réalisation de sa mission sont des éléments qui ont permis à cette organisation d'atteindre le niveau de crédibilité qu'on lui reconnaît aujourd'hui.

En rappel des principaux développements de ces cinq dernières années, soulignons tout d'abord la mise en place d'un réseau de sept centres locaux d'emploi dans Lanaudière, dont deux dans la municipalité régionale de comté (MRC) de la Matawinie qui n'avait jamais bénéficié de service public d'emploi sur son territoire. La simplification du coffre à outils permet une intervention flexible et adaptée aux besoins autant des individus que des entreprises. L'instauration de salles multiservices fonctionnelles et de services en ligne facilite l'arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et accroît l'accès à de l'information sur le marché du travail diversifiée, de qualité, régulièrement mise à jour et branchée sur la réalité tant régionale que nationale. Depuis sa création, Emploi-Québec porte une attention particulière aux clientèles les plus éloignées du marché du travail ou à risque de chômage de longue durée. Ainsi, diverses stratégies d'intervention ont été implantées afin de soutenir adéquatement ces personnes dans leur démarche d'insertion en emploi. Finalement, je ne peux passer sous silence la collaboration constante de mes collègues du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière dans l'établissement des orientations qui guident les interventions d'Emploi-Québec dans sa lutte au chômage et à l'exclusion. Ces partenaires sont issus du milieu des entreprises, de la main-d'œuvre, du milieu communautaire, de la formation et du développement régional.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce rapport annuel afin de constater l'apport des services d'Emploi-Québec dans le développement de la main-d'œuvre et des entreprises de la région de Lanaudière.

La présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière,

Mireille Lepage-Cyr
Le 3 octobre 2003

# LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2002-2003

**La région de Lanaudière, c'est :**

- une population de 388 470 personnes répartie dans six MRC ;
- une situation géographique privilégiée ;
- une croissance démographique continue;
- une population vieillissante ;
- la proximité d'un bassin important de main-d'œuvre et de consommateurs ;
- la disponibilité de terrains à vocation résidentielle, commerciale et industrielle, à des prix compétitifs.

**Le marché du travail lanaudois, c'est :**

- plus de 200 000 personnes occupées qui contribuent au développement économique et social de la région en 2002 ;
- un taux de chômage qui se maintient en dessous de 8 % pour la troisième année consécutive ;
- un taux d'emploi au-dessus de 60 % en 2002;
- une diversité économique permettant à l'économie régionale de faire face plus aisément aux soubresauts d'un ou de plusieurs secteurs d'activité économique.

**Le marché du travail en 2002, évolution des principaux indicateurs, région de Lanaudière**

Le Québec a connu une performance économique remarquable en 2002. Les faibles taux d'intérêt, l'évolution positive du marché du travail, la confiance grandissante des consommateurs et, bien sûr, la demande soutenue dans le domaine de la construction ne sont pas des éléments étrangers à cette situation.

C'est dans ce contexte économique favorable que le marché du travail lanaudois a évolué en 2002. Les résultats obtenus sont positifs et dépassent largement nos prévisions. Selon les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, la situation de l'emploi s'est améliorée dans la région de Lanaudière en 2002, comparativement à l'année 2001.

Les taux d'activité et d'emploi de la région ont atteint des niveaux inégalés au cours des quinze dernières années. En 2002, le taux d'activité de la région s'est établi à 67,5 % et le taux d'emploi à 62,4 %. Cette bonne situation régionale du marché du travail s'est traduite par l'augmentation du nombre de personnes occupées dans plusieurs secteurs d'activité, notamment ceux de la fabrication, du commerce, des soins de santé et d'assistance sociale.

**Graphique 1**

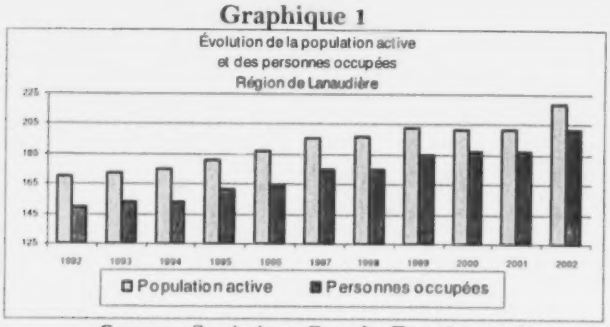


**Graphique 2**

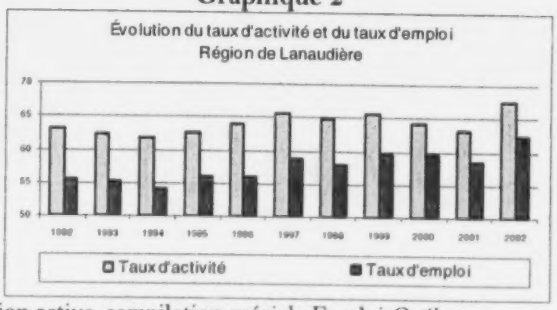


**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation spéciale Emploi-Québec

Quant au taux de chômage, il s'est accru légèrement par rapport à 2001, pour atteindre 7,6 % en 2002. Pour une troisième année consécutive, le taux de chômage régional s'est maintenu sous la barre de 8 %.

**Graphique 3**

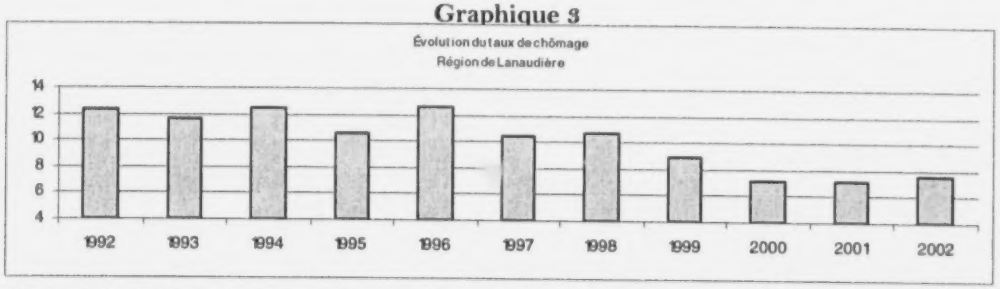


**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation spéciale Emploi-Québec

Même si l'augmentation du nombre de personnes occupées dans la région a touché à la fois les hommes et les femmes, toutes proportions gardées, ce sont les femmes qui ont connu les plus fortes variations de leur nombre de personnes occupées au cours des dernières années. Ce mouvement n'est pas étranger à celui de la population active où l'on observe une participation de plus en plus grande des femmes sur le marché du travail lanaudois. Le taux d'activité des Lanaudoises en 2002 était de 61,2 % comparativement à 51,9 % en 1992.

Il va de soi que la baisse du taux de chômage au cours de la dernière décennie s'est produite à la fois chez les hommes, les femmes, les jeunes de 15 à 29 ans et les personnes de 30 ans et plus. Toutefois, même si la croissance du nombre de personnes occupées chez les jeunes de 15 à 29 ans a été suffisante pour abaisser le taux de chômage de cette catégorie, cet indicateur est demeuré au-dessus de la barre de 10 %, au cours des dernières années.

**Le marché du travail lanaudois en 2003 et en 2004**

Comme pour l'année 2002, les années 2003 et 2004 devraient être sous le signe de la croissance. Plusieurs éléments sont au rendez-vous afin que l'on assiste à une poursuite de la croissance du nombre de personnes occupées dans la région :

- la croissance de la population régionale continue ;
- les consommateurs ont confiance en l'économie ;
- les projets d'investissement des entreprises sont nombreux et présents dans la majorité des MRC et des secteurs de la région ;
- les taux d'intérêt demeurent bas.

Pour la région de Lanaudière, le scénario de prévisions anticipe une croissance annuelle moyenne du nombre de personnes occupées de 2 % et 1 % respectivement pour les années 2003 et 2004[1]. La population active devrait suivre sensiblement la même tendance et ainsi permettre au taux de chômage de rester en dessous de la barre de 8 %. Les taux d'activité et d'emploi devraient demeurer à des niveaux relativement élevés pour les années 2003 et 2004.

Au niveau sectoriel, au cours des prochaines années, on devrait assister à une relative stabilité du nombre de personnes occupées dans la branche du primaire. Quant à la branche du secondaire, sa croissance devrait se poursuivre.

Les secteurs des produits métalliques, du meuble, de la machinerie, du bois et des aliments et boissons connaîtront les plus fortes croissances de leur nombre de personnes occupées.

Dans la région, le secteur de la construction peut envisager positivement les prochains mois. La construction résidentielle tend à se développer de plus en plus vers le nord et l'est de la région. Certains projets industriels et institutionnels sont déjà en voie d'être réalisés, tandis que d'autres projets devraient voir le jour incessamment.

Comme pour l'année 2002, la branche du tertiaire devrait poursuivre sa croissance au cours des années 2003 et 2004. Les secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques, de la gestion d'entreprises, des soins de santé, d'assistance sociale et du commerce devraient mener le bal en ce qui concerne la croissance du nombre de personnes occupées.

---

1. Emploi-Québec, Direction régionale de Lanaudière, DPP, *Perspectives sectorielles du marché du travail dans la région de Lanaudière, 2003-2007.*

# 1. UNE ORGANISATION CENTRÉE SUR L'EMPLOI

Emploi-Québec est une agence de services au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Elle est née de la fusion de différents services d'emploi et de main-d'œuvre. Elle est parmi les plus importantes agences du gouvernement par son effectif et par son budget. Dans son action, Emploi-Québec tient compte des objectifs du gouvernement du Québec visant l'émergence d'une économie compétitive et d'une société solidaire et équitable.

Emploi-Québec contribue aussi à l'atteinte de ces objectifs, en collaborant à la réalisation des orientations du plan stratégique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment au regard des actions prévues pour :

- favoriser la réduction de la pauvreté;
- contrer l'exclusion sociale;
- soutenir la mobilisation des acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes.

## 1.1 Mission, clientèle et services

### 1.1.1. Mission

> La mission d'Emploi-Québec est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Ainsi, Emploi-Québec participe à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail de même qu'à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Elle offre ses services en visant l'insertion sociale et professionnelle, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois. De plus, elle favorise l'essor d'une formation continue de la main-d'œuvre qui soit qualifiante et transférable.

### 1.1.2. Clientèle

Emploi-Québec offre des services à la main-d'œuvre et aux entreprises du Québec, en partenariat avec des intervenants du marché du travail. Ces services s'adressent :

➢ **aux personnes** qui cherchent à intégrer ou à réintégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi, par exemple :

- les personnes à la recherche d'un premier emploi;
- les chômeurs et chômeuses de longue durée, ceux qui risquent de le devenir ou qui sont en transition entre deux emplois;
- les travailleurs et travailleuses mis à pied ou licenciés collectivement;
- les personnes en emploi qui aspirent à un changement professionnel ou qui veulent acquérir des compétences nouvelles;
- les travailleurs et travailleuses autonomes.

- **aux entreprises,** peu importe la taille de leur effectif ou leur secteur d'activité économique, qui cherchent un soutien en vue d'optimiser leurs pratiques de gestion reliées :
  - au recrutement de personnel et à l'organisation du travail;
  - à la formation de la main-d'œuvre;
  - à la gestion des ressources humaines;
  - au reclassement du personnel et au maintien en emploi.

- **aux collectivités,** dans une perspective de soutien au développement régional et local.

### 1.1.3. Mesures et services

Tout citoyen et toute citoyenne peut s'adresser à son centre local d'emploi (CLE) pour obtenir :

- de l'information sur le marché du travail et l'accès à divers outils de recherche en ligne sur les professions et la formation;
- des services de placement qui lui permettent d'inscrire sa candidature et qui lui fournissent des outils à cette fin (banque d'emplois, modèles de curriculum vitae, ordinateurs, téléphones, télécopieurs);
- une analyse sommaire de ses besoins au regard du marché du travail;
- la certification requise par les métiers réglementés ou les normes interprovinciales.

**Par ailleurs, les personnes qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail et pour qui les services précédents ne suffisent pas peuvent bénéficier également :**

- d'orientation professionnelle;
- de soutien à la recherche d'emploi;
- de services de développement de l'employabilité et d'insertion au marché du travail;
- d'activités de formation;
- d'un programme d'apprentissage en milieu de travail;
- d'une subvention salariale pour favoriser leur embauche ou leur permettre de vivre une expérience en milieu de travail;
- d'un soutien du revenu pendant leur participation à une mesure active[2].

Emploi-Québec collabore également à la gestion de projets financés par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. De plus, les personnes qui souhaitent lancer leur entreprise peuvent avoir accès à des services-conseils spécialisés pour préparer leur plan d'affaires ou pour développer leur expertise entrepreneuriale, ainsi qu'à un soutien du revenu.

2. Le soutien du revenu s'applique suivant certaines règles administratives concernant les prestations d'indemnisation du chômage.

**Aux entreprises engagées dans la réalisation de projets de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre,** Emploi-Québec offre l'accès à de l'aide-conseil spécialisée en gestion et en développement des ressources humaines ainsi qu'à un soutien financier. Cette offre s'applique à des projets tels que :

- la mise en place d'un service de ressources humaines;
- la création d'un comité de concertation[3];
- l'implantation d'un programme d'aménagement et de réduction du temps de travail;
- la réalisation d'un plan de développement des ressources humaines;
- l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre;
- la présentation de projets de formation au Fonds national de formation de la main-d'œuvre;
- le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail;
- la réalisation de grands projets créateurs d'emplois ou stabilisant l'emploi;
- l'embauche de personnes handicapées[4];
- le reclassement en cas de licenciements collectifs;
- la concertation pour la résolution de problèmes communs aux entreprises d'un même secteur d'activité économique.

Les entreprises peuvent aussi utiliser le service de placement en ligne d'Emploi-Québec pour recruter du personnel.

## 1.2 Une approche partenariale

### 1.2.1. La concertation avec la main-d'œuvre, les entreprises et les organismes spécialisés

L'intervention sur le marché du travail nécessite la collaboration et la mobilisation de nombreux acteurs du marché du travail pour être efficace. C'est pourquoi on retrouve diverses instances de concertation aux niveaux national, régional et local. Ces instances, composées de représentants de la main-d'œuvre, des entreprises et des organismes spécialisés en main-d'œuvre[5], sont chargées d'alimenter et de soutenir Emploi-Québec.

**Au niveau national**, la Commission des partenaires du marché du travail définit avec le ministre les orientations d'Emploi-Québec, en plus de lui recommander le plan d'action annuel et de définir les mesures et services. De plus, elle exerce des responsabilités en matière d'affectation des ressources et de réglementation en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Par ailleurs, la Commission assume notamment le suivi du plan d'action, le suivi budgétaire et administratif ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats. Enfin, la Commission détient un pouvoir d'initiative en matière d'emploi et de main-d'œuvre.

---

3. Sous forme de comité d'adaptation de la main-d'œuvre ou autres.
4. En vertu du programme Contrat d'intégration au travail.
5. Sont également membres de ces instances, des représentants des ministères de l'Éducation, de l'Industrie et du Commerce, du Développement régional.

**Au niveau régional,** les dix-sept régions administratives sont dotées d'un conseil composé du même type de représentants. Les conseils régionaux ont pour mandat de collaborer à la définition de la problématique du marché du travail de leur région et d'adapter les interventions d'Emploi-Québec en conséquence. De plus, en accord avec les orientations nationales, ils collaborent à la détermination des cibles de résultats, à la répartition des ressources et à la définition des stratégies et des pistes d'intervention des plans d'action régionaux. Les conseils régionaux ont également un mandat de concertation avec les instances métropolitaines, régionales, locales et sectorielles de développement de la main-d'œuvre ainsi que de développement économique, les comités d'intégration et de maintien en emploi et les autres partenaires du marché du travail.

**En matière de services de première ligne**, la concertation s'effectue entre Emploi-Québec par des centres locaux d'emploi et les centres locaux de développement issus du ministère des Régions. Le soutien au démarrage d'entreprise fait notamment l'objet d'une entente.

### 1.2.2. Une vision gouvernementale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, principalement par l'entremise d'Emploi-Québec, s'allie à divers partenaires gouvernementaux concernés par le développement de l'emploi et de la lutte à la pauvreté, pour consolider l'efficacité de son action. Il s'agit des ministères de l'Éducation, de l'Industrie et du Commerce, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, des Régions ainsi que des Affaires municipales et de la Métropole.

Emploi-Québec assure les liens avec le gouvernement canadien en ce qui concerne la gestion des fonds transférés au Québec en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail portant sur les mesures actives d'emploi et sur certaines fonctions du Service national de placement. Des mécanismes d'échange et de référence sont en place pour assurer le bon fonctionnement ainsi que la continuité des services.

Enfin, des organismes publics tels que la Commission de la santé et de la sécurité au travail, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Office des personnes handicapées sont aussi des partenaires. En ce qui concerne la clientèle visée par ce dernier organisme, Emploi-Québec la soutient par ailleurs en vertu de l'Entente sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées dont le Canada finance conjointement certaines interventions.

### 1.2.3 Une contribution indispensable des organismes spécialisés

L'offre de service repose pour une bonne part sur des ententes de collaboration avec les établissements de formation, les organismes sectoriels, les centres locaux de développement ainsi que les ressources externes d'emploi et de main-d'œuvre. Les ressources externes qui sont regroupées au sein d'un forum Emploi-Québec-Ressources externes sont constituées en majorité d'organismes à but non lucratif, notamment les clubs de recherche d'emploi, les services spécialisés de main-d'oeuvre, les carrefours jeunesse-emploi et les entreprises d'insertion. Ces organismes contribuent directement aux résultats des services publics d'emploi.

## 1.3 Des ressources au service de la main-d'œuvre et des entreprises

### 1.3.1 Répartition de l'effectif

Emploi-Québec Lanaudière met sept centres locaux d'emploi (CLE) et un bureau régional au service des individus et des entreprises des six municipalités régionales de comté (MRC) de son territoire. Chacun de ces centres dispose des mêmes mesures et services afin de répondre efficacement aux besoins particuliers de la clientèle de son territoire. Le bureau régional, pour sa part, par ses fonctions de planification, de coordination, de supervision et de contrôle, assure une dispensation adéquate des services de la région.

Ainsi, pour mettre en œuvre l'ensemble de ses mesures et services, Emploi-Québec Lanaudière compte sur un effectif autorisé totalisant 129 ressources. Voici comment se répartit l'ensemble de ces ressources humaines.

**Tableau 1: Répartition de l'effectif autorisé par centre local d'emploi et pour le bureau régional en 2002-2003**

| Centre local d'emploi | 2002-2003 |
|---|---|
| Berthierville | 13,2 |
| Joliette | 21,2 |
| Rawdon | 9,8 |
| Repentigny | 19,9 |
| Saint-Jean-de-Matha | 6,2 |
| Sainte-Julienne | 13,1 |
| Terrebonne | 22,8 |
| Bureau régional | 23,2 |
| **Total de l'effectif autorisé** | **129,3*** |

* En raison des arrondissements, le total de l'effectif autorisé diffère légèrement de la somme de chacune des unités administratives.

### 1.3.2 Dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par mesure

Le tableau ci-dessous présente les dépenses totales effectuées pour aider nos clientèles :

- 3,8 millions (12 %) pour l'intégration en emploi;
- 24,4 millions (76 %) pour le développement de l'employabilité;
- 3,8 millions (12 %) pour les entreprises et les partenaires;
- pour un total de 31,9 millions.

**Tableau 2 : Répartition des dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail en 2002-2003**

| Problématique du chômage | Montant (K$) | Part du budget total |
|---|---|---|
| **Orientation : Favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre** | | |
| ***Intégration en emploi*** | | |
| ⇨Activités d'aide à l'emploi | 0,4 $ | |
| ⇨Aide d'appoint | 59,4 $ | |
| ⇨Services d'aide à l'emploi | 2 383,0 $ | |
| ⇨Soutien au travail autonome | 1 319,8 $ | |
| **Total *Intégration en emploi*** | **3 762,6 $** | **12%** |
| **Orientation : Réduire la période d'inactivité des personnes à risque de chômage prolongé** | | |
| ***Développement de l'employabilité*** | | |
| ⇨Contrats d'intégration au travail | 659,7 $ | |
| ⇨Mesure de formation - individus | 16 715,6 $ | |
| ⇨Insertion sociale | 256,6 $ | |
| ⇨Projets de préparation à l'emploi | 2 643,9 $ | |
| ⇨Recherche et innovation (PPTA) | 12,0 $ | |
| ⇨Subventions salariales | 3 621,2 $ | |
| ⇨Supplément de retour au travail | 479,0 $ | |
| **Total *Développement de l'employabilité*** | **24 388,0 $** | **76%** |
| **Problématique des entreprises et des partenaires** | | |
| **Orientation : Favoriser l'arrimage du développement économique, de l'emploi et de la main-d'œuvre** | | |
| ***Entreprises et partenaires*** | | |
| ⇨Concertation pour l'emploi - entreprises | 1 798,2 $ | |
| ⇨Concertation pour l'emploi - partenariat | 1 146,7 $ | |
| ⇨Mesure de formation - entreprises | 815,1 $ | |
| **Total *Entreprises et partenaires*** | **3 760,0 $** | **12%** |
| **Total Fonds de développement du marché du travail** | **31 910,5 $** | **100 %** |

**Source** : Rapport numéro C8-R et C20-R: 31 mars 2003 final, Direction de l'administration et de l'information de gestion - Emploi-Québec

**Note**: Dans le tableau précédent, en raison des arrondissements effectués, la somme des sous-parties n'égale pas le total des dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail.

## 1.3 Des ressources au service de la main-d'œuvre et des entreprises

### 1.3.1 Répartition de l'effectif

Emploi-Québec Lanaudière met sept centres locaux d'emploi (CLE) et un bureau régional au service des individus et des entreprises des six municipalités régionales de comté (MRC) de son territoire. Chacun de ces centres dispose des mêmes mesures et services afin de répondre efficacement aux besoins particuliers de la clientèle de son territoire. Le bureau régional, pour sa part, par ses fonctions de planification, de coordination, de supervision et de contrôle, assure une dispensation adéquate des services de la région.

Ainsi, pour mettre en œuvre l'ensemble de ses mesures et services, Emploi-Québec Lanaudière compte sur un effectif autorisé totalisant 129 ressources. Voici comment se répartit l'ensemble de ces ressources humaines.

**Tableau 1: Répartition de l'effectif autorisé par centre local d'emploi et pour le bureau régional en 2002-2003**

| Centre local d'emploi | 2002-2003 |
|---|---|
| Berthierville | 13,2 |
| Joliette | 21,2 |
| Rawdon | 9,8 |
| Repentigny | 19,9 |
| Saint-Jean-de-Matha | 6,2 |
| Sainte-Julienne | 13,1 |
| Terrebonne | 22,8 |
| Bureau régional | 23,2 |
| **Total de l'effectif autorisé** | **129,3*** |

* En raison des arrondissements, le total de l'effectif autorisé diffère légèrement de la somme de chacune des unités administratives

### 1.3.2 Dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par mesure

Le tableau ci-dessous présente les dépenses totales effectuées pour aider nos clientèles :

- 3,8 millions (12 %) pour l'intégration en emploi;
- 24,4 millions (76 %) pour le développement de l'employabilité;
- 3,8 millions (12 %) pour les entreprises et les partenaires;
- pour un total de 31,9 millions.

**Tableau 2 : Répartition des dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail en 2002-2003**

| Problématique du chômage | Montant (K$) | Part du budget total |
|---|---|---|
| **Orientation : Favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre** | | |
| ***Intégration en emploi*** | | |
| ⇨Activités d'aide à l'emploi | 0,4 $ | |
| ⇨Aide d'appoint | 59,4 $ | |
| ⇨Services d'aide à l'emploi | 2 383,0 $ | |
| ⇨Soutien au travail autonome | 1 319,8 $ | |
| **Total *Intégration en emploi*** | **3 762,6 $** | **12%** |
| **Orientation : Réduire la période d'inactivité des personnes à risque de chômage prolongé** | | |
| ***Développement de l'employabilité*** | | |
| ⇨Contrats d'intégration au travail | 659,7 $ | |
| ⇨Mesure de formation - individus | 16 715,6 $ | |
| ⇨Insertion sociale | 256,6 $ | |
| ⇨Projets de préparation à l'emploi | 2 643,9 $ | |
| ⇨Recherche et innovation (PPTA) | 12,0 $ | |
| ⇨Subventions salariales | 3 621,2 $ | |
| ⇨Supplément de retour au travail | 479,0 $ | |
| **Total *Développement de l'employabilité*** | **24 388,0 $** | **76%** |
| **Problématique des entreprises et des partenaires** | | |
| **Orientation : Favoriser l'arrimage du développement économique, de l'emploi et de la main-d'œuvre** | | |
| ***Entreprises et partenaires*** | | |
| ⇨Concertation pour l'emploi - entreprises | 1 798,2 $ | |
| ⇨Concertation pour l'emploi - partenariat | 1 146,7 $ | |
| ⇨Mesure de formation - entreprises | 815,1 $ | |
| **Total *Entreprises et partenaires*** | **3 760,0 $** | **12%** |
| **Total Fonds de développement du marché du travail** | **31 910,5 $** | **100 %** |

**Source** : Rapport numéro C8-R et C20-R: 31 mars 2003 final, Direction de l'administration et de l'information de gestion - Emploi-Québec

**Note**: Dans le tableau précédent, en raison des arrondissements effectués, la somme des sous-parties n'égale pas le total des dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail.

### 1.3.3 Dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par centre local d'emploi

Le tableau qui suit présente les dépenses totales du FDMT de chacun des sept CLE.

**Tableau 3 : Répartition des dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par unités locales et régionale en 2002-2003**

| CENTRE LOCAL D'EMPLOI | TOTAL (K$) |
|---|---|
| Berthierville | 3 696,0 $ |
| Joliette | 6 884,7 $ |
| Rawdon | 2 738,2 $ |
| Repentigny | 6 131,3 $ |
| Saint-Jean-de-Matha | 2 108,2 $ |
| Sainte-Julienne | 3 559,8 $ |
| Terrebonne | 6 791,2 $ |
| Services régionalisés | 1,2 $ |
| **Total Lanaudière** | **31 910,5 $** |

**Source** : Rapport no C10-R : 31 mars 2003 final, Direction de l'administration et de l'information de gestion.

**Note** : Dans le tableau précédent, en raison des arrondissements, la somme des montants par unité administrative diffère légèrement du total de Lanaudière.

### 1.3.3 Dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par centre local d'emploi

Le tableau qui suit présente les dépenses totales du FDMT de chacun des sept CLE.

**Tableau 3 : Répartition des dépenses d'intervention du Fonds de développement du marché du travail par unités locales et régionale en 2002-2003**

| CENTRE LOCAL D'EMPLOI | TOTAL (K$) |
|---|---|
| Berthierville | 3 696,0 $ |
| Joliette | 6 884,7 $ |
| Rawdon | 2 738,2 $ |
| Repentigny | 6 131,3 $ |
| Saint-Jean-de-Matha | 2 108,2 $ |
| Sainte-Julienne | 3 559,8 $ |
| Terrebonne | 6 791,2 $ |
| Services régionalisés | 1,2 $ |
| Total Lanaudière | 31 910,5 $ |

**Source** : Rapport no C10-R : 31 mars 2003 final, Direction de l'administration et de l'information de gestion.

**Note** : Dans le tableau précédent, en raison des arrondissements, la somme des montants par unité administrative diffère légèrement du total de Lanaudière.

## 2. DU NOUVEAU DANS L'OFFRE DE SERVICES

Emploi-Québec terminait en 2002-2003 sa cinquième année d'activité. Les services d'emploi sont aujourd'hui largement connus et constituent une référence pour de plus en plus de Québécois et de Québécoises. Afin de maintenir la qualité de ses services et d'améliorer continuellement l'efficacité de ses interventions, voici quelques nouveautés qui ont été introduites au cours de l'année.

- **Mise en place d'une stratégie d'intervention pour pallier le vieillissement de la population**

  Au cours de l'année était rendue publique la stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus. Cette stratégie vient renforcer l'efficacité des services offerts à cette clientèle. Bien que la mise en place doive s'échelonner sur plusieurs années, des actions ont déjà été prises. Emploi-Québec a mené des travaux afin de mieux documenter les perceptions, les attentes et les besoins des entreprises et des travailleurs. Certaines des interventions auprès des entreprises ont incité ces dernières à agir en matière de gestion prévisionnelle de leurs ressources humaines. Plusieurs entreprises doivent, dès maintenant, prévoir les départs à la retraite et préparer la relève. Il leur faut, sans plus attendre, innover en matière d'organisation du travail et de transfert d'expertise. De plus, des solutions novatrices ont été étudiées afin que les travailleurs ne soient pas perdants lorsqu'ils choisissent, par exemple, une retraite progressive. Par ailleurs, une campagne de promotion a été lancée auprès de cette clientèle afin de faire connaître les mesures et services d'Emploi-Québec, les perspectives d'emploi et les activités de formation qui s'offrent à elle. Finalement, des actions sont en cours afin de promouvoir l'amélioration et la reconnaissance des compétences des travailleurs et travailleuses de 45 ans et plus, afin qu'ils puissent mieux s'adapter aux besoins changeants du marché du travail et y demeurer actifs plus longtemps.

- **Un accès à de la formation continue pour les personnes en emploi**

  En plus des subventions qui peuvent être accordées à des entreprises ou des regroupements d'entreprises pour les aider à former leur personnel, Emploi-Québec s'est dotée, en vertu du volet «entreprises» de la Mesure de formation de la main-d'oeuvre, d'un moyen d'intervention supplémentaire afin de permettre à des personnes en emploi d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles nécessaires pour accomplir leurs fonctions. Les achats de formation continue d'Emploi-Québec consistent exclusivement à financer des formations pour combler des besoins qui ne pourraient être satisfaits par des ententes de subvention conclues avec des entreprises ou des regroupements d'entreprises. Certains besoins du marché du travail sont diffus et il devient difficile de les relier à des entreprises ou des regroupements d'entreprises précis. Ces besoins peuvent provenir de secteurs industriels particuliers, de petites entreprises réparties sur l'ensemble du marché du travail, etc.

Il est à noter que l'offre de formation continue d'Emploi-Québec ne réduit en rien les obligations des entreprises assujetties à l'égard de la formation de leur main-d'oeuvre. Celles-ci demeurent responsables de rendre des comptes sur leur investissement en formation auprès du ministère du Revenu, tel que le requiert la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Enfin, les achats de services de formation continue auprès de fournisseurs de formation peuvent correspondre à des formations professionnelles, techniques, universitaires ou à d'autres formations qui répondent aux besoins du marché du travail et qui permettent à des personnes d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour conserver leur emploi. Le rythme de la formation peut varier selon les activités de formation retenues et la disponibilité de la clientèle en emploi.

- **Une vision intégrée de l'apprentissage en milieu de travail**

Le Régime de qualification et le Programme d'apprentissage en milieu de travail ont été fusionnés le 1er avril 2002 et les trente-deux métiers pour lesquels des carnets d'apprentissage et des guides du compagnon étaient disponibles ont été versés au Programme d'apprentissage en milieu de travail. Cette décision devrait améliorer l'efficacité de la gestion de ce programme.

## 3. BILAN DES RÉSULTATS RÉGIONAUX

Dans cette partie du rapport annuel, nous présentons les résultats obtenus par la région au regard des cibles qui lui ont été attribuées pour l'année 2002-2003. Ainsi, le tableau suivant fait un lien entre les problématiques du marché du travail, les orientations du Conseil régional des partenaires du marché du travail et les résultats pour chacun des indicateurs prévus dans le plan d'action régional (PAR) d'Emploi-Québec Lanaudière.

**Tableau 4 : Résultats régionaux au regard des cibles du plan d'action annuel d'Emploi-Québec Lanaudière en 2002-2003**

| PROBLÉMATIQUE DU CHÔMAGE | | | |
|---|---|---|---|
| **Orientations du plan d'action** | **Indicateurs** | **Cibles** | **Résultats** |
| Favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre<br><br>Réduire la période d'inactivité des personnes à risque de chômage prolongé<br><br>Contribuer à la reconnaissance de problématiques régionales propres à certains groupes démographiques à risque élevé de chômage de longue durée | • Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec | 11 551 | 12 618 |
| | • Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 6 353 | 5 912 |
| | • Proportion des participants aux interventions d'Emploi-Québec répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage prolongé | 75 % | 86,4 % |
| | • Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée | 75 % | 78,4 % |
| | • Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de famille monoparentale | 1 569 | 1 572 |
| | • Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, de moins de 30 ans | 4 216 | 4 258 |
| | • Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, participants de l'assurance-emploi | 6 280 | 7 200 |
| | • Nombre de nouvelles ententes de qualification | 97 | 98 |
| **PROBLÉMATIQUE DES ENTREPRISES ET DES PARTENAIRES** | | | |
| ***Orientations*** | **Indicateurs** | **Cibles** | **Résultats** |
| Favoriser l'arrimage du développement économique, de l'emploi et de la main-d'oeuvre | • Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives | 140 | 148 |
| | • Nombre de vacances signalées au service national de placement | 11 394 | 12 415 |

| QUALITÉ ET EFFICACITÉ DES SERVICES | | | |
|---|---|---|---|
| **Orientations** | **Indicateurs** | **Cibles** | **Résultats** |
| Faire d'Emploi-Québec Lanaudière un service public d'emploi performant qui assure une prestation de services basée sur des valeurs de qualité et d'équité | • Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 6 353 | 5 912 |
| | • Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 3 180 | 2 693 |
| | • Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 47 % | 41,3 % |
| | • Taux d'emploi des responsables de famille monoparentale ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 41,5 % | 42,8 % |
| | • Taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 48,5 % | 41,9 % |
| | • Prestations non versées par l'assistance-emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 7,8 M$ | 4,3 M$ |
| | • Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 8,1 M$ | 6,1 M$ |
| | • Somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 15,9 M$ | 10,4 M$ |

**Source** : Direction de la planification et de l'information sur la marché du travail, annexe 2 : Suivi des indicateurs d'Emploi-Québec (données finales 2002-2003).

Le tableau précédent illustre la diversité des indicateurs inscrits dans le plan d'action annuel d'Emploi-Québec. L'atteinte de l'ensemble des cibles liées à ces indicateurs représente une tâche considérable. Les résultats régionaux indiquent un dépassement des cibles pour le tiers des indicateurs et une proportion d'atteinte supérieure à 90 %, pour les deux tiers des indicateurs. Afin de mieux comprendre ces résultats, nous reprendrons l'ensemble des indicateurs en les mettant en lien avec la problématique du plan d'action à laquelle ils sont liés.

Depuis la création d'Emploi-Québec, le nombre et la définition des indicateurs inscrits dans le plan d'action annuel ont considérablement changé. En 1998-1999, le nombre d'indicateurs auxquels une cible régionale était rattachée s'élevait à 10 et a atteint 17, en 2002-2003. Au cours des trois premières années d'Emploi-Québec, plusieurs indicateurs ont vu leur définition subir des modifications et atteindre finalement une stabilité en 2000-2001. Depuis cette année-là, tous les indicateurs ont gardé la même définition. Les données de 2000-2001 sont donc comparables, statistiquement parlant, avec ceux de 2002-2003. Dans le reste du bilan des résultats, nous effectuerons, pour chacun des indicateurs, une comparaison avec les données de l'année 2000-2001 afin d'établir l'évolution des résultats depuis cette année-là.

## 3.1 Problématique du chômage

L'intervention d'Emploi-Québec est distincte selon qu'elle s'adresse à une personne aux prises avec une situation de chômage de courte ou de longue durée. Ainsi, les efforts qui doivent être déployés par ces personnes afin d'intégrer le marché du travail sont différents. Dans la perspective d'offrir un encadrement adéquat à ses interventions, la région de Lanaudière a trois orientations dans son plan d'action qui se rapportent spécifiquement à la problématique du chômage. Ces orientations visent à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, à réduire la période d'inactivité des personnes à risque de chômage prolongé et à contribuer à la reconnaissance de problématiques régionales propres à certains groupes démographiques à risque élevé de chômage de longue durée. Les indicateurs liés à ces orientations ont trait, entre autres, au nombre de nouveaux participants des diverses clientèles cibles d'Emploi-Québec. Un retour sur ces indicateurs sera fait, incluant, lorsque ce sera approprié, une présentation de la répartition des participations aux mesures actives ainsi qu'une répartition de la clientèle selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

### 3.1.1 Les nouveaux participants

| Indicateur : | Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 11 551 |
| Résultat : | 12 618 |

L'indicateur relatif au nombre de nouveaux participants fait état du volume de clientèle ayant entrepris une intervention au cours de l'année. Pour l'année 2002-2003, 12 618 nouveaux clients ont été desservis par l'intermédiaire des sept centres locaux d'emploi notamment par l'entremise des ressources externes avec lesquelles Emploi-Québec avait une entente de services. En 2000-2001, le nombre de personnes aidées s'est élevé à 11 510. Ainsi, Emploi-Québec a aidé 1 108 personnes de plus en 2002-2003, ce qui correspond à une croissance de près de 10 %.

Ces 12 618 nouveaux participants peuvent être regroupés selon diverses catégories liées aux caractéristiques sociodémographiques ou au statut. Voici tout d'abord deux tableaux présentant la répartition des hommes et des femmes selon l'âge et le niveau de scolarité atteint. Dans le tableau 5, nous remarquons que, pour les personnes de moins de 30 ans, ce sont les hommes qui sont en majorité. Pour la catégorie des 30 à 44 ans, ce sont les femmes qui sont en plus grand nombre. Finalement, pour les personnes de 45 ans ou plus, la répartition est presque partagée moitié-moitié.

**Tableau 5 : Répartition en pourcentage des nouveaux participants selon l'âge et le sexe**

| Âge | Femmes | Hommes |
|---|---|---|
| Moins de 30 ans | 41,5 % | 58,5 % |
| 30 à 44 ans | 53,7 % | 46,4 % |
| 45 ans ou plus | 49,6 % | 50,4 % |

**Source** : Données officielles de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), 2002-2003.

Pour sa part, le tableau 6 présente les données relatives au niveau de scolarité atteint et à la répartition des hommes et des femmes par niveau. Ce tableau démontre que la majorité (59,3 %) des nouveaux participants a atteint une scolarité de niveau secondaire. De ce nombre, 34,2 % ont atteint un niveau de scolarité variant du secondaire I au secondaire IV. Parmi ce groupe, ce sont les hommes qui sont en majorité puisqu'ils composent 57,4 % de celui-ci. À l'inverse, ce sont les femmes qui dominent le groupe des personnes qui ont atteint le secondaire V.

**Tableau 6 : Répartition en pourcentage du niveau de scolarité atteint par les nouveaux participants ainsi que celle des hommes et des femmes par niveau de scolarité.**

| Scolarité | Total | Femmes | Hommes |
|---|---|---|---|
| Primaire | 3,4 % | 40,0 % | 60,0 % |
| Secondaire I à IV | 34,2 % | 42,6 % | 57,4 % |
| Secondaire V | 25,1 % | 55,3 % | 44,7 % |
| Collégiale | 8,8 % | 58,8 % | 41,2 % |
| Universitaire | 3,5 % | 53,1 % | 46,9 % |
| Inconnue* | 25,0 % | 46,7 % | 53,3 % |
| | 100 % | | |

**Source** : Données officielles de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), 2002-2003.

* Scolarité inconnue: Signifie que l'information n'est pas disponible dans le dossier.

Le graphique 4 illustre la proportion des nouveaux participants selon certaines caractéristiques sociodémographiques ou le statut. On y remarque, par exemple, que 12 % de ces nouveaux participants sont responsables de famille monoparentale et que 51 % ont le statut de participants de l'assurance-emploi. Ce groupe comprend les prestataires actifs et admissibles de l'assurance-emploi. La catégorie « assistance-emploi » représente 36 % de l'ensemble des nouveaux participants et comprend les prestataires actifs à l'assistance-emploi dont certains sont admissibles à l'assurance-emploi.

**Graphique 4 : Répartition en pourcentage des 12 618 nouveaux participants selon certaines caractéristiques sociodémographiques et le statut en 2002-2003**

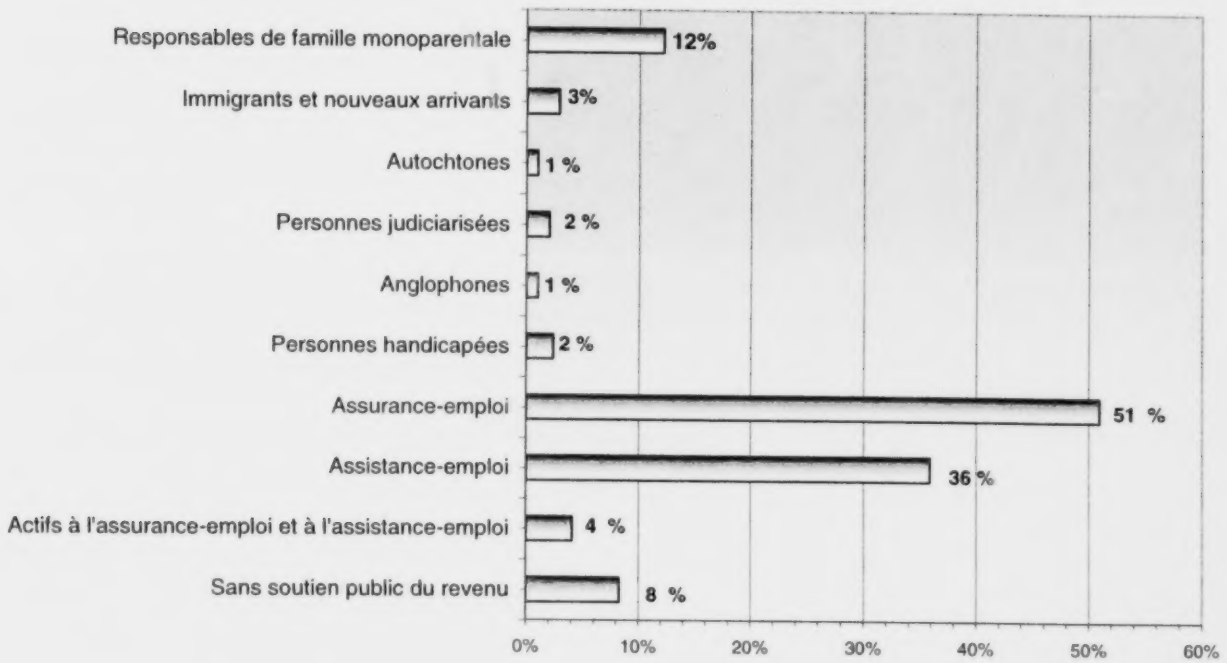


**Source** : Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

Pour l'année 2002-2003, les 12 618 nouveaux participants ont effectué au total 17 248 nouvelles participations dans les mesures actives, le Fonds de lutte contre la pauvreté et les activités d'aide à l'emploi offertes par le personnel d'Emploi-Québec. Comme on peut l'observer dans le graphique 5, près de la moitié des nouvelles participations se sont déroulées dans les activités d'aide à l'emploi selon les statistiques de la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail (données officielles 2002-2003). Cette proportion est supérieure de 9 % à celle de l'ensemble des régions.

D'autre part, 34 % de la clientèle a effectué une participation dans la mesure Services d'aide à l'emploi ainsi que dans la Mesure de formation de la main-d'œuvre. Deuxième en importance en regard des participations, la mesure Services d'aide à l'emploi est utilisée afin d'outiller la clientèle pour qu'elle puisse effectuer une démarche de recherche d'emploi efficace. Pour sa part, la Mesure de formation de la main-d'œuvre vise à permettre à la clientèle d'acquérir les compétences recherchées par les entreprises et favorise ainsi l'intégration durable sur le marché du travail. Selon la répartition des participations au sein de la Mesure de formation de la main-d'œuvre[6], 22 % des participations ont été effectuées dans le volet formation générale au secondaire afin de permettre l'acquisition des compétences de base, et 38 % dans le volet formation professionnelle au secondaire permettant d'obtenir les compétences liées à l'exercice d'un métier.

[6] Source : Données officielles de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), 2002-2003.

**Graphique 4 : Répartition en pourcentage des 12 618 nouveaux participants selon certaines caractéristiques sociodémographiques et le statut en 2002-2003**

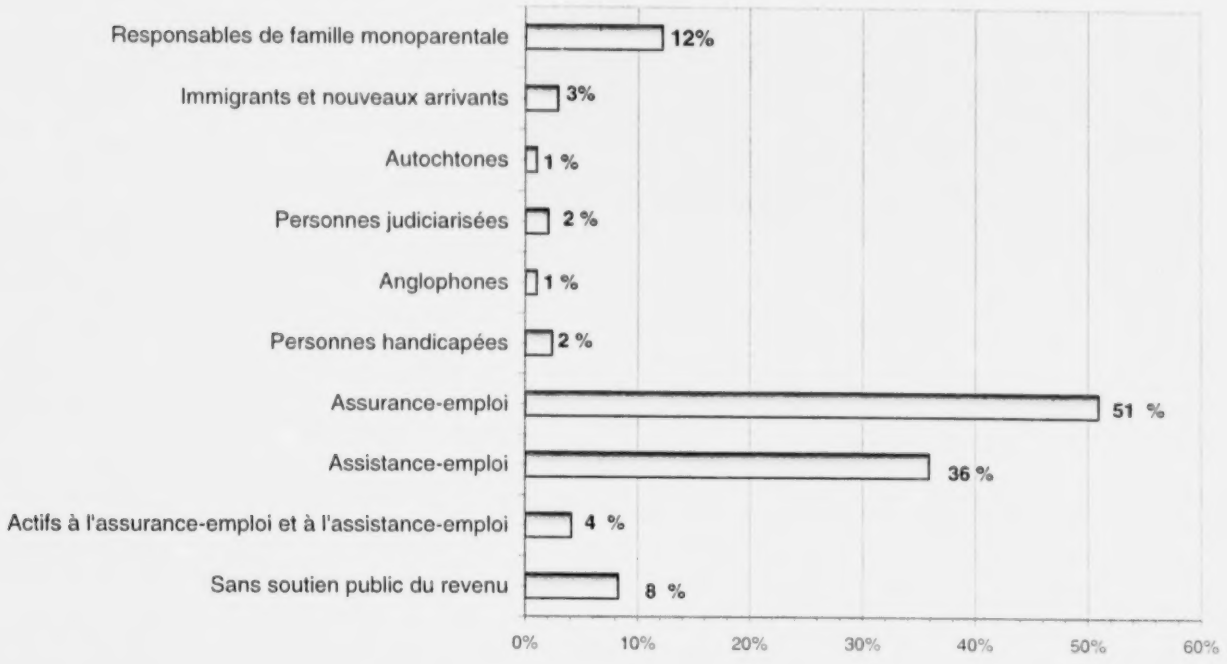


**Source** : Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

Pour l'année 2002-2003, les 12 618 nouveaux participants ont effectué au total 17 248 nouvelles participations dans les mesures actives, le Fonds de lutte contre la pauvreté et les activités d'aide à l'emploi offertes par le personnel d'Emploi-Québec. Comme on peut l'observer dans le graphique 5, près de la moitié des nouvelles participations se sont déroulées dans les activités d'aide à l'emploi selon les statistiques de la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail (données officielles 2002-2003). Cette proportion est supérieure de 9 % à celle de l'ensemble des régions.

D'autre part, 34 % de la clientèle a effectué une participation dans la mesure Services d'aide à l'emploi ainsi que dans la Mesure de formation de la main-d'œuvre. Deuxième en importance en regard des participations, la mesure Services d'aide à l'emploi est utilisée afin d'outiller la clientèle pour qu'elle puisse effectuer une démarche de recherche d'emploi efficace. Pour sa part, la Mesure de formation de la main-d'œuvre vise à permettre à la clientèle d'acquérir les compétences recherchées par les entreprises et favorise ainsi l'intégration durable sur le marché du travail. Selon la répartition des participations au sein de la Mesure de formation de la main-d'œuvre[6], 22 % des participations ont été effectuées dans le volet formation générale au secondaire afin de permettre l'acquisition des compétences de base, et 38 % dans le volet formation professionnelle au secondaire permettant d'obtenir les compétences liées à l'exercice d'un métier.

[6] Source : Données officielles de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), 2002-2003.

**Graphique 5: Répartition des participations totales selon les mesures d'Emploi-Québec 2002-2003**

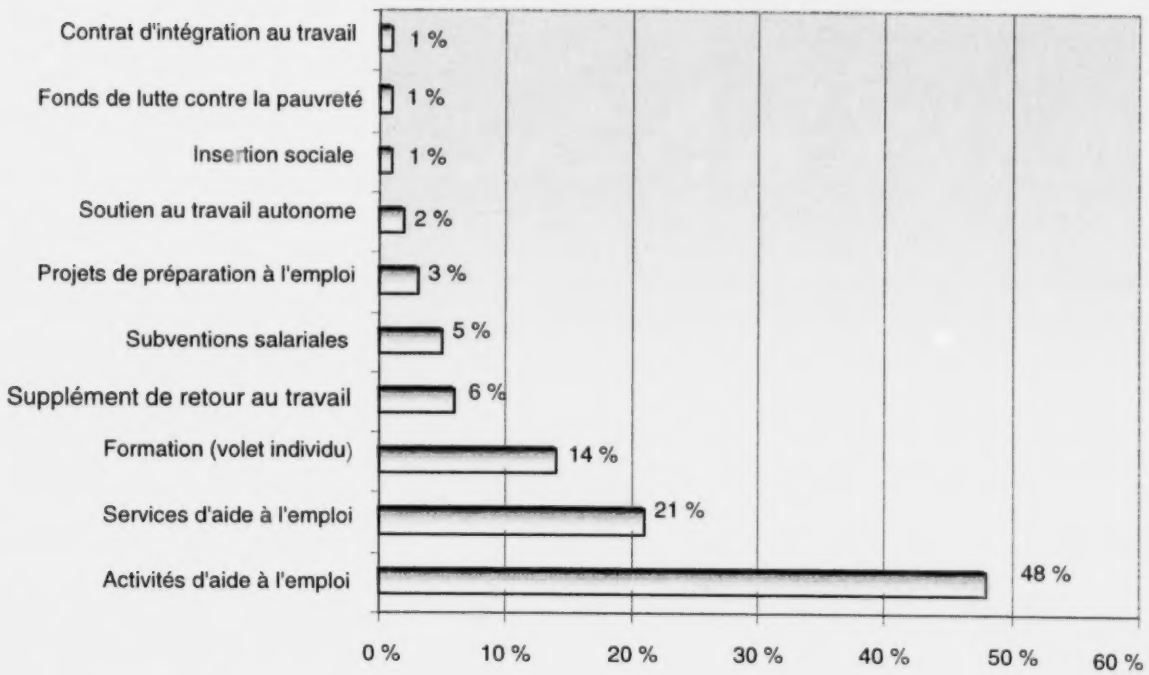


**Source :** Données officielles de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), 2002-2003.

### 3.1.2 Proportion des participants à risque de chômage prolongé

| Indicateur : | Proportion des participants aux interventions d'Emploi-Québec répondant aux critères de repérage des personnes à **risque de chômage prolongé** |
|---|---|
| Cible : | 75,0 % |
| Résultat : | 86,4 % |

Cet indicateur fait état de la proportion de la clientèle auprès de laquelle Emploi-Québec se doit d'intervenir de façon précoce afin d'éviter que sa période de chômage ne se prolonge. Un dispositif de repérage, mis en place par Emploi-Québec, est utilisé pour l'identification des clientèles les plus à risque et pour la référence de la clientèle provenant de la Sécurité du revenu et du Centre de ressources humaines du Canada. Des critères reliés à la scolarité, à une faible rémunération lors du dernier emploi et à des périodes consécutives et cumulatives de chômage sont utilisés afin de rejoindre les personnes les plus susceptibles de vivre une période de chômage prolongé.

Les résultats de 2000-2001 indiquent que 82 % des participants répondaient aux critères de repérage. Les résultats actuels, par rapport à 2000-2001, montrent donc une hausse de 4 % dans la proportion de personnes repérées qui sont à risque de chômage prolongé.

### 3.1.3 Proportion des personnes repérées participant aux mesures de longue durée

| Indicateur : | Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à **risque élevé de chômage de longue durée** |
|---|---|
| Cible : | 75,0 % |
| Résultat : | 78,4 % |

Pour être efficientes, les mesures de plus longue durée, donc impliquant des investissements plus importants, devraient être utilisées surtout pour les personnes dont les difficultés d'insertion en emploi sont les plus sérieuses. Cette proportion est obtenue en divisant le nombre de personnes à risque élevé de chômage de longue durée qui bénéficient d'une intervention de longue durée, par le nombre total de personnes bénéficiant de ce type d'intervention. Les mesures de longue durée sont : la Formation (volet individu), les Projets de préparation à l'emploi, les Subventions salariales, le Soutien au travail autonome, l'Insertion sociale et le Contrat d'intégration au travail.

Les résultats de 2000-2001 indiquent que 69 % des participants répondaient aux critères de repérage. Les résultats de 2002-2003 nous révèlent que la proportion de personnes participant aux mesures de longue durée et répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée s'est accrue de plus de 9 % depuis 2000-2001. Cela confirme les efforts déployés par Emploi-Québec afin de rejoindre les personnes les plus éloignées du marché du travail et de les préparer à réintégrer le marché de l'emploi.

**Graphique 5: Répartition des participations totales selon les mesures d'Emploi-Québec 2002-2003**

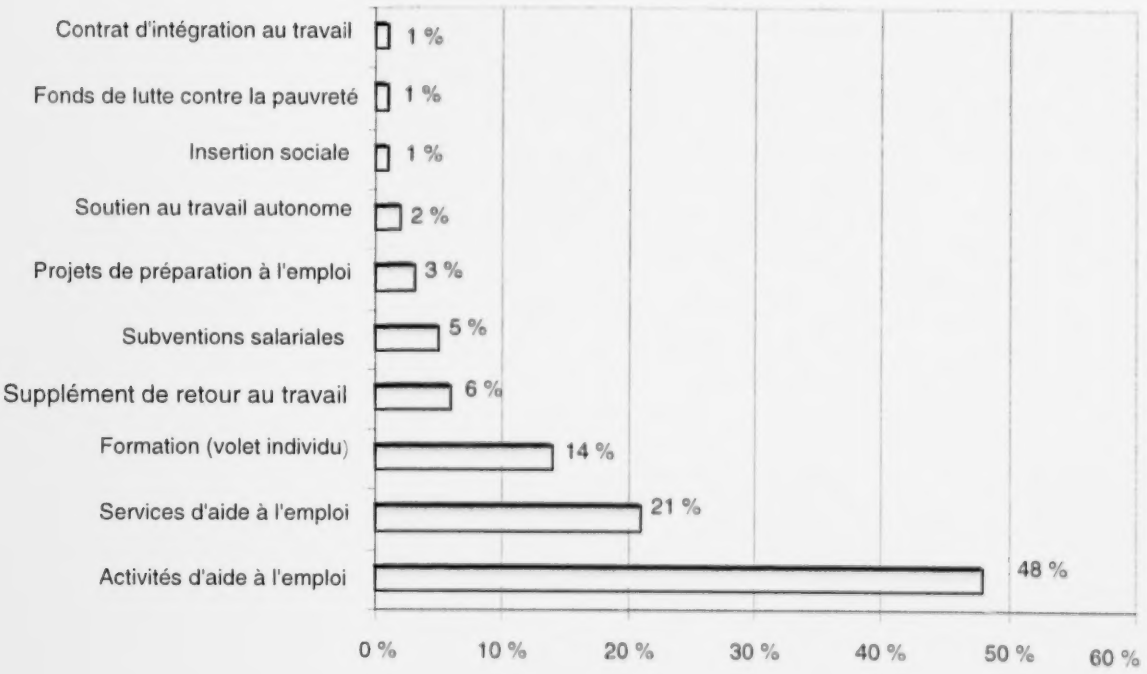


**Source :** Données officielles de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), 2002-2003.

### 3.1.2 Proportion des participants à risque de chômage prolongé

| Indicateur: | Proportion des participants aux interventions d'Emploi-Québec répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage prolongé |
|---|---|
| Cible : | 75,0 % |
| Résultat : | 86,4 % |

Cet indicateur fait état de la proportion de la clientèle auprès de laquelle Emploi-Québec se doit d'intervenir de façon précoce afin d'éviter que sa période de chômage ne se prolonge. Un dispositif de repérage, mis en place par Emploi-Québec, est utilisé pour l'identification des clientèles les plus à risque et pour la référence de la clientèle provenant de la Sécurité du revenu et du Centre de ressources humaines du Canada. Des critères reliés à la scolarité, à une faible rémunération lors du dernier emploi et à des périodes consécutives et cumulatives de chômage sont utilisés afin de rejoindre les personnes les plus susceptibles de vivre une période de chômage prolongé.

Les résultats de 2000-2001 indiquent que 82 % des participants répondaient aux critères de repérage. Les résultats actuels, par rapport à 2000-2001, montrent donc une hausse de 4 % dans la proportion de personnes repérées qui sont à risque de chômage prolongé.

### 3.1.3 Proportion des personnes repérées participant aux mesures de longue durée

| Indicateur | Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée |
|---|---|
| Cible : | 75,0 % |
| Résultat : | 78,4 % |

Pour être efficientes, les mesures de plus longue durée, donc impliquant des investissements plus importants, devraient être utilisées surtout pour les personnes dont les difficultés d'insertion en emploi sont les plus sérieuses. Cette proportion est obtenue en divisant le nombre de personnes à risque élevé de chômage de longue durée qui bénéficient d'une intervention de longue durée, par le nombre total de personnes bénéficiant de ce type d'intervention. Les mesures de longue durée sont : la Formation (volet individu), les Projets de préparation à l'emploi, les Subventions salariales, le Soutien au travail autonome, l'Insertion sociale et le Contrat d'intégration au travail.

Les résultats de 2000-2001 indiquent que 69 % des participants répondaient aux critères de repérage. Les résultats de 2002-2003 nous révèlent que la proportion de personnes participant aux mesures de longue durée et répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée s'est accrue de plus de 9 % depuis 2000-2001. Cela confirme les efforts déployés par Emploi-Québec afin de rejoindre les personnes les plus éloignées du marché du travail et de les préparer à réintégrer le marché de l'emploi.

### 3.1.4 Les responsables de famille monoparentale

| Indicateur : | Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec, **responsables de famille monoparentale** |
|---|---|
| Cible : | 1 569 |
| Résultat : | 1 572 |

L'indicateur relatif aux nouveaux participants responsables de famille monoparentale prend en considération le statut effectif à la première participation de l'année. Les résultats indiquent un dépassement de la cible avec 1 572 nouveaux participants dans cette catégorie pour l'année 2002-2003. Les résultats de l'année 2000-2001 se sont élevés à 1 533, ce qui est tout près des résultats actuels. Au cours de l'année, 2002-2003, les 1 572 nouveaux participants responsables de famille monoparentale ont effectué 2 017 participations qui se répartissent comme suit.

**Graphique 6 : Répartition des 2017 participations par mesures des responsables de famille monoparentale en 2002-2003**

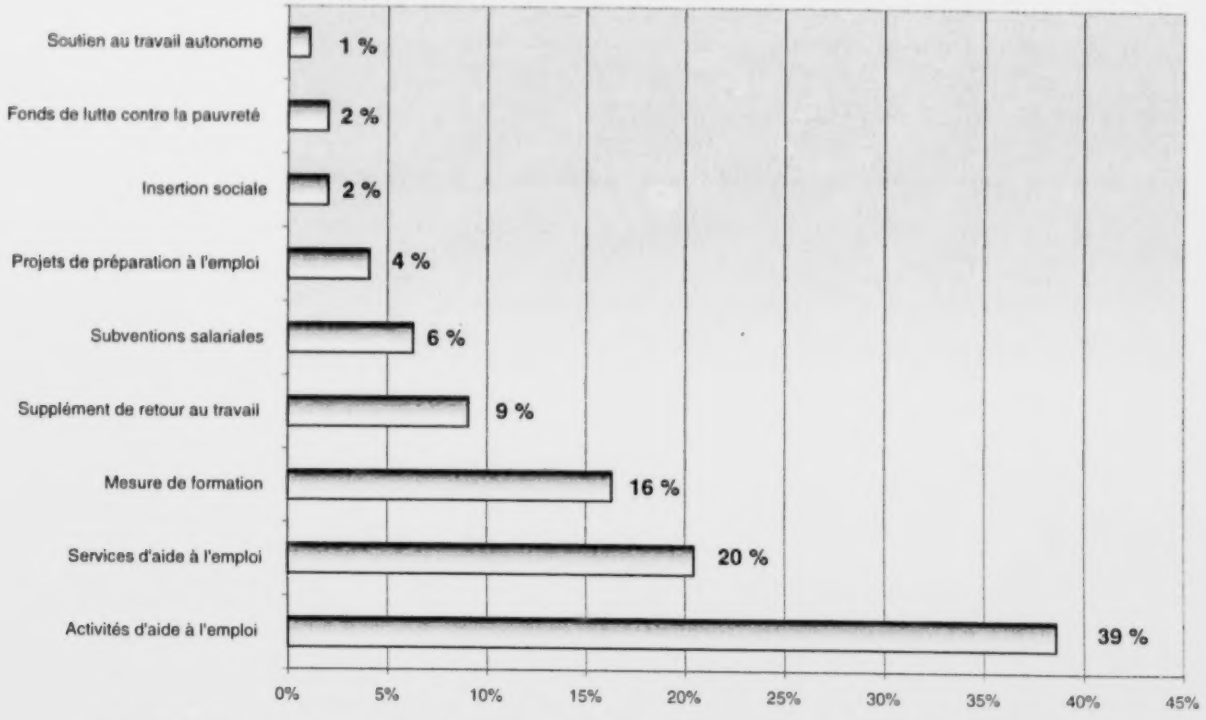


**Source** : Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

Tout comme pour l'indicateur relatif aux nouveaux participants, la participation des personnes responsables de famille monoparentale a été effectuée en plus grande proportion dans les Activités d'aide à l'emploi ainsi que dans les mesures Services d'aide à l'emploi et Mesure de formation de la main-d'œuvre (volet individu).

### 3.1.4 Les participants de moins de 30 ans

| Indicateur : | Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec, de **moins de 30 ans** |
|---|---|
| Cible : | 4 216 |
| Résultat : | 4 258 |

Cet indicateur rend compte du nombre de personnes de moins de 30 ans qui ont entrepris une participation au cours de l'année. Les résultats au regard du nombre de nouveaux participants de moins de 30 ans indiquent un dépassement de la cible. En 2000-2001, le nombre de nouveaux participants de moins de 30 ans s'étaient élevés à 4 151. En conséquence, ce sont 107 personnes de ce groupe de plus qu'en 2000-2001 qui ont été aidées par Emploi-Québec.

Le graphique 7 présente en proportion la répartition des participants de moins de 30 ans selon diverses caractéristiques et selon différents statuts. Cette répartition indique que les femmes composent 41 % des nouveaux participants de moins de 30 ans. De l'ensemble de ces nouveaux participants, 48 % sont des prestataires actifs ou admissibles à l'assurance-emploi. De plus, 36 % sont prestataires actifs à l'assistance-emploi ou admissibles à l'assurance-emploi.

**Graphique 7: Répartition en pourcentage des 4 258 nouveaux participants de moins de 30 ans selon certaines carctéristiques sociodémographiques et le statut en 2002-2003**

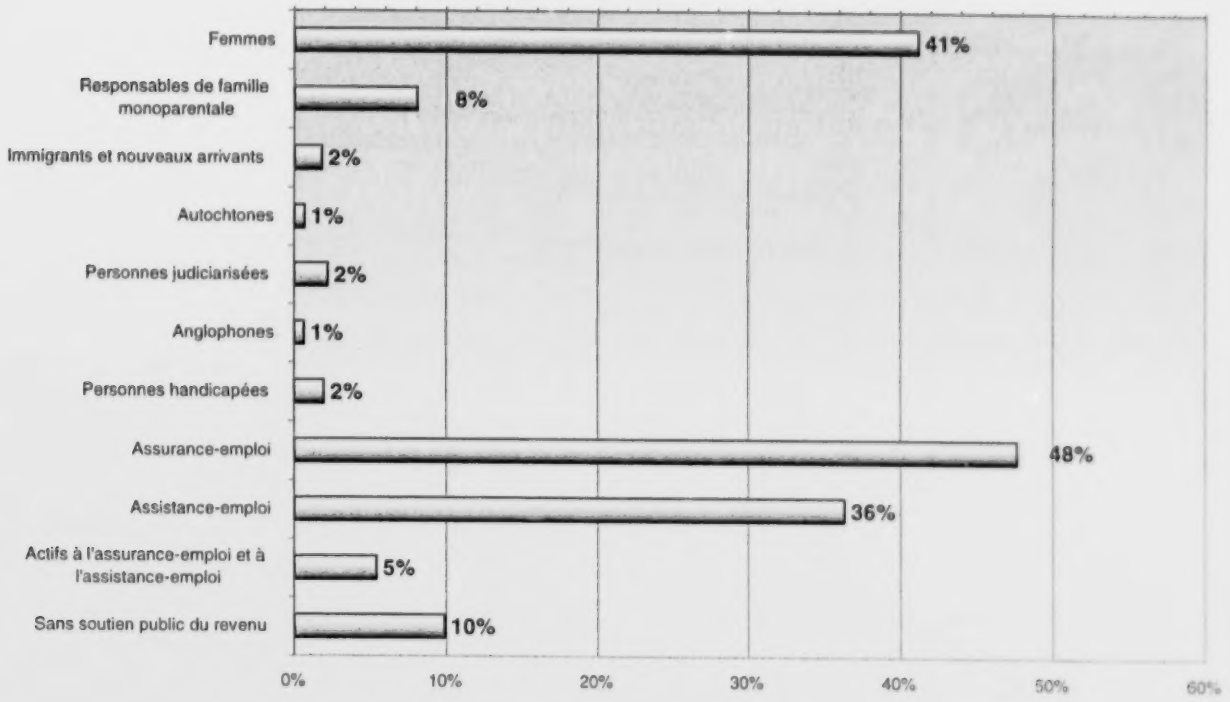


**Source** : Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

### 3.1.4 Les responsables de famille monoparentale

| Indicateur : | Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de famille monoparentale |
|---|---|
| Cible : | 1 569 |
| Résultat : | 1 572 |

L'indicateur relatif aux nouveaux participants responsables de famille monoparentale prend en considération le statut effectif à la première participation de l'année. Les résultats indiquent un dépassement de la cible avec 1 572 nouveaux participants dans cette catégorie pour l'année 2002-2003. Les résultats de l'année 2000-2001 se sont élevés à 1 533, ce qui est tout près des résultats actuels. Au cours de l'année, 2002-2003, les 1 572 nouveaux participants responsables de famille monoparentale ont effectué 2 017 participations qui se répartissent comme suit.

**Graphique 6 : Répartition des 2017 participations par mesures des responsables de famille monoparentale en 2002-2003**

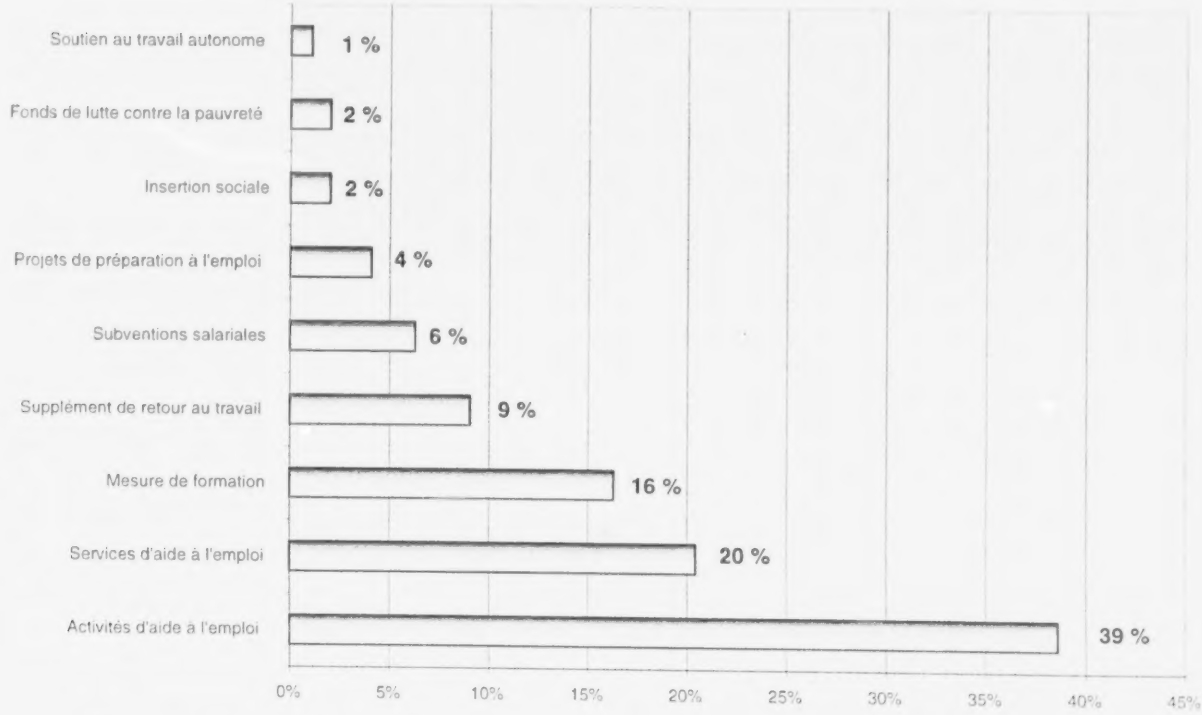


**Source** : Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

Tout comme pour l'indicateur relatif aux nouveaux participants, la participation des personnes responsables de famille monoparentale a été effectuée en plus grande proportion dans les Activités d'aide à l'emploi ainsi que dans les mesures Services d'aide à l'emploi et Mesure de formation de la main-d'œuvre (volet individu).

### 3.1.4 Les participants de moins de 30 ans

| Indicateur : | Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, de moins de 30 ans |
|---|---|
| Cible : | 4 216 |
| Résultat : | 4 258 |

Cet indicateur rend compte du nombre de personnes de moins de 30 ans qui ont entrepris une participation au cours de l'année. Les résultats au regard du nombre de nouveaux participants de moins de 30 ans indiquent un dépassement de la cible. En 2000-2001, le nombre de nouveaux participants de moins de 30 ans s'étaient élevés à 4 151. En conséquence, ce sont 107 personnes de ce groupe de plus qu'en 2000-2001 qui ont été aidées par Emploi-Québec.

Le graphique 7 présente en proportion la répartition des participants de moins de 30 ans selon diverses caractéristiques et selon différents statuts. Cette répartition indique que les femmes composent 41 % des nouveaux participants de moins de 30 ans. De l'ensemble de ces nouveaux participants, 48 % sont des prestataires actifs ou admissibles à l'assurance-emploi. De plus, 36 % sont prestataires actifs à l'assistance-emploi ou admissibles à l'assurance-emploi.

**Graphique 7: Répartition en pourcentage des 4 258 nouveaux participants de moins de 30 ans selon certaines carctéristiques sociodémographiques et le statut en 2002-2003**

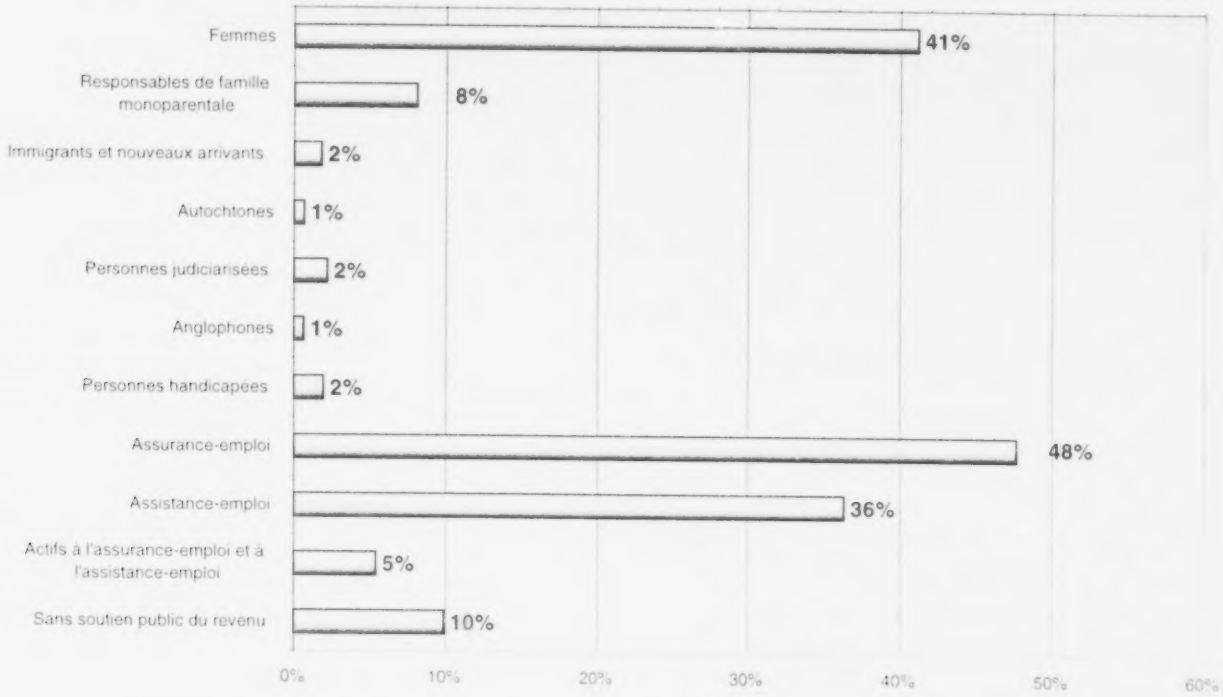


**Source** : Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

On a également dénombré 5 358 nouvelles participations pour cette clientèle. La répartition des mesures et des activités recueillant les plus fortes proportions de participants de moins de 30 ans suit le même ordre que les nouveaux participants et les responsables de famille monoparentale. Ce sont toujours les activités d'aide à l'emploi qui dominent en importance, suivies des mesures Services d'aide à l'emploi et de Mesure de formation de la main-d'œuvre (volet individu). Le graphique 8 illustre la répartition de ces participations.

**Graphique 8: Répartition des 5 358 participations par mesure des participants de moins de 30 ans en 2002-2003**

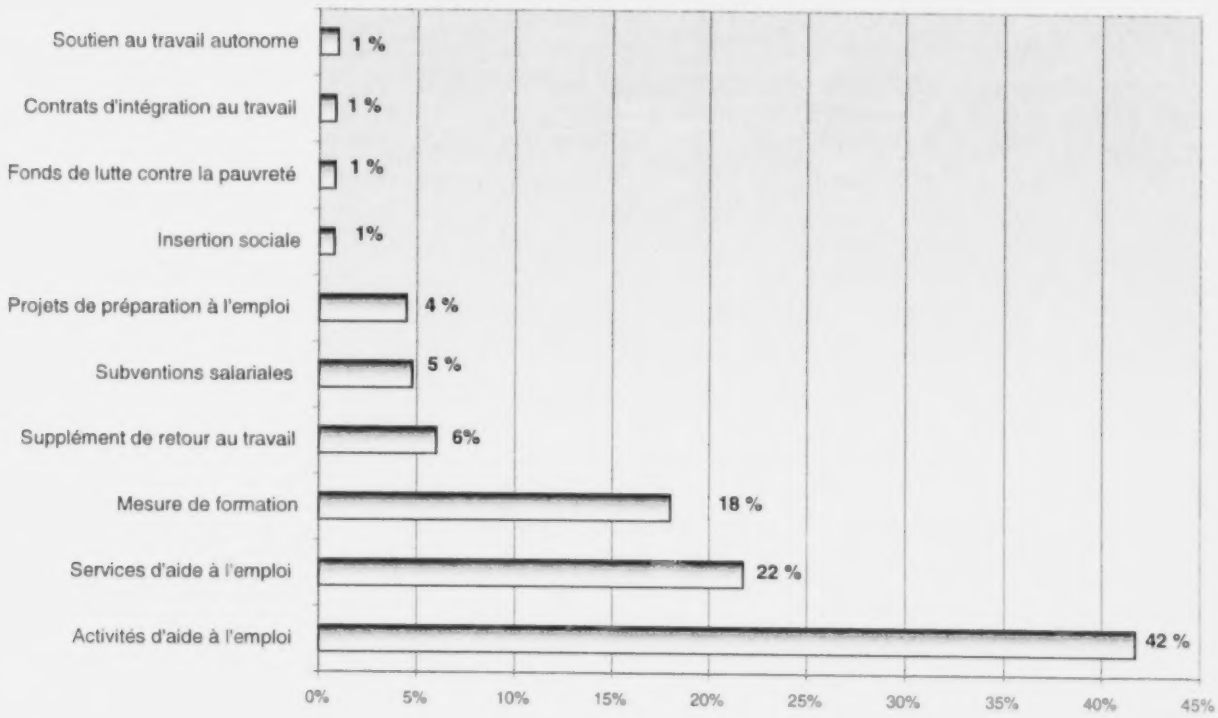


**Source :** Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

### 3.1.6 Les prestataires de l'assurance-emploi

| Indicateur: | Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec, participants de **l'assurance-emploi** |
|---|---|
| Cible : | 6 280 |
| Résultat : | 7 200 |

Cet indicateur comptabilise les nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec inscrits comme prestataires actifs ou participants admissibles à l'assurance-emploi. Les participants dénombrés sont ceux pour qui les interventions sont reconnues en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Cette année encore la cible relative aux nouveaux participants prestataires de l'assurance-emploi a été dépassée. Bien que sa définition ait changé depuis la première année d'activité d'Emploi-Québec, la cible de cet indicateur a toujours été dépassée.

### 3.1.7 Le nombre d'ententes de qualification

| Indicateur: | Nombre de nouvelles **ententes de qualification** |
|---|---|
| Cible : | 97 |
| Résultat : | 98 |

Cet indicateur consigne l'ensemble des ententes relatives au Programme d'apprentissage en milieu de travail cosignées par l'apprenti, l'employeur et le représentant d'Emploi-Québec, ayant débuté durant l'année financière 2002-2003. Depuis la première année d'Emploi-Québec, le présent programme a connu un développement constant. Le nombre de métiers couverts par ce programme en 2002-2003 est de 32, alors qu'il était de 11 en 1998-1999. Les résultats ont poursuivi une progression similaire puisque le nombre d'ententes signées est passé de 24 en 1998-1999 à 98 en 2002-2003. Le programme d'apprentissage est le fruit d'une étroite collaboration entre Emploi-Québec et les comités sectoriels de main-d'œuvre.

### Sommaire - Problématique du chômage

Certains constats peuvent être émis à la lecture des résultats des sept indicateurs liés à la problématique du chômage. Les résultats des indicateurs relatifs au repérage nous indiquent que la région de Lanaudière dessert dans de fortes proportions les clientèles les plus à risque de chômage de longue durée et d'exclusion. Ainsi, nous pouvons être assurés que l'intervention d'Emploi-Québec s'adresse à la bonne personne avec la bonne mesure. Les résultats liés aux indicateurs de clientèles (nouveaux participants, responsables de famille monoparentale, moins de 30 ans, prestataires de l'assurance-emploi, etc.) démontrent l'attention particulière portée tout au cours de l'année aux clientèles qui présentent de sérieuses difficultés d'intégration en emploi. Notons que les interventions associées à l'indicateur relatif aux ententes de qualification sont un exemple concret de l'intervention de développement de la main-d'œuvre effectuée de concert avec les entreprises de la région. Emploi-Québec assure ainsi un arrimage adéquat entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

On a également dénombré 5 358 nouvelles participations pour cette clientèle. La répartition des mesures et des activités recueillant les plus fortes proportions de participants de moins de 30 ans suit le même ordre que les nouveaux participants et les responsables de famille monoparentale. Ce sont toujours les activités d'aide à l'emploi qui dominent en importance, suivies des mesures Services d'aide à l'emploi et de Mesure de formation de la main-d'œuvre (volet individu). Le graphique 8 illustre la répartition de ces participations.

**Graphique 8: Répartition des 5 358 participations par mesure des participants de moins de 30 ans en 2002-2003**

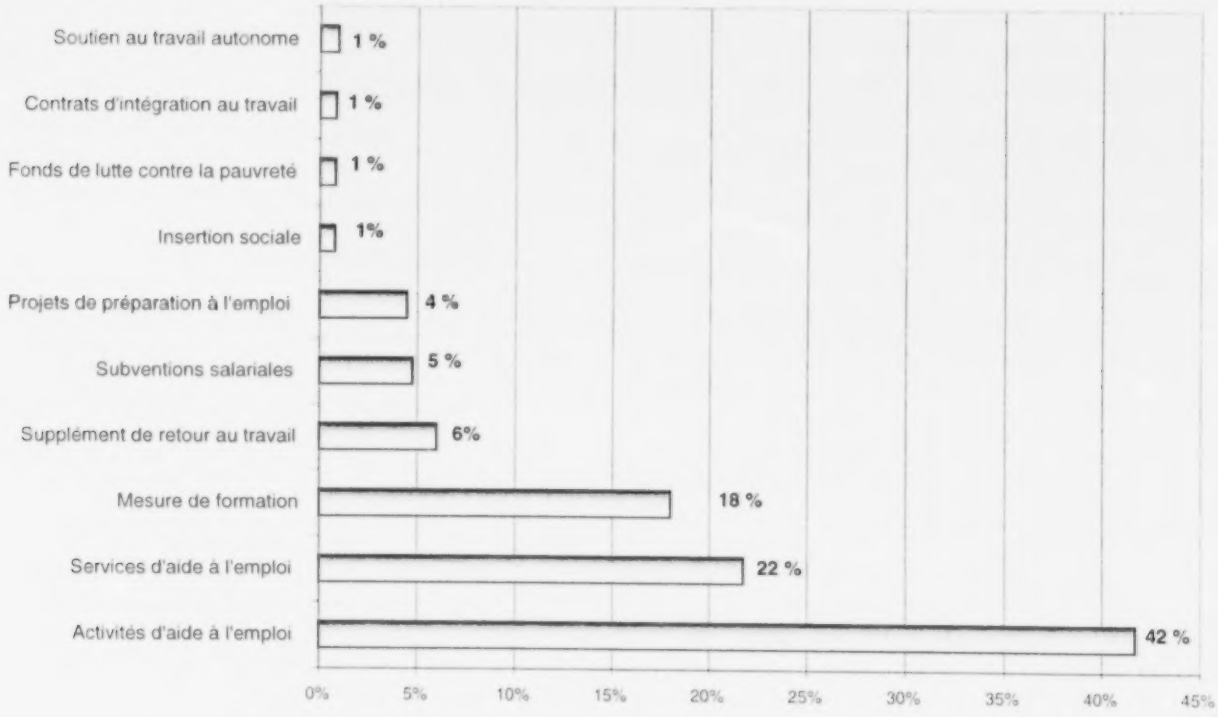


**Source :** Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2002-2003.

### 3.1.6 Les prestataires de l'assurance-emploi

| Indicateur: | Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec, participants de **l'assurance-emploi** |
|---|---|
| Cible : | 6 280 |
| Résultat : | 7 200 |

Cet indicateur comptabilise les nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec inscrits comme prestataires actifs ou participants admissibles à l'assurance-emploi. Les participants dénombrés sont ceux pour qui les interventions sont reconnues en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Cette année encore la cible relative aux nouveaux participants prestataires de l'assurance-emploi a été dépassée. Bien que sa définition ait changé depuis la première année d'activité d'Emploi-Québec, la cible de cet indicateur a toujours été dépassée.

### 3.1.7 Le nombre d'ententes de qualification

| Indicateur: | Nombre de nouvelles ententes de qualification |
|---|---|
| Cible : | 97 |
| Résultat : | 98 |

Cet indicateur consigne l'ensemble des ententes relatives au Programme d'apprentissage en milieu de travail cosignées par l'apprenti, l'employeur et le représentant d'Emploi-Québec, ayant débuté durant l'année financière 2002-2003. Depuis la première année d'Emploi-Québec, le présent programme a connu un développement constant. Le nombre de métiers couverts par ce programme en 2002-2003 est de 32, alors qu'il était de 11 en 1998-1999. Les résultats ont poursuivi une progression similaire puisque le nombre d'ententes signées est passé de 24 en 1998-1999 à 98 en 2002-2003. Le programme d'apprentissage est le fruit d'une étroite collaboration entre Emploi-Québec et les comités sectoriels de main-d'œuvre.

### Sommaire - Problématique du chômage

Certains constats peuvent être émis à la lecture des résultats des sept indicateurs liés à la problématique du chômage. Les résultats des indicateurs relatifs au repérage nous indiquent que la région de Lanaudière dessert dans de fortes proportions les clientèles les plus à risque de chômage de longue durée et d'exclusion. Ainsi, nous pouvons être assurés que l'intervention d'Emploi-Québec s'adresse à la bonne personne avec la bonne mesure. Les résultats liés aux indicateurs de clientèles (nouveaux participants, responsables de famille monoparentale, moins de 30 ans, prestataires de l'assurance-emploi, etc.) démontrent l'attention particulière portée tout au cours de l'année aux clientèles qui présentent de sérieuses difficultés d'intégration en emploi. Notons que les interventions associées à l'indicateur relatif aux ententes de qualification sont un exemple concret de l'intervention de développement de la main-d'œuvre effectuée de concert avec les entreprises de la région. Emploi-Québec assure ainsi un arrimage adéquat entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

## 3.2 Problématique des entreprises et des partenaires

Dans cette section du bilan, nous examinerons les résultats relatifs aux indicateurs liés à la problématique des entreprises et des partenaires. Les interventions d'Emploi-Québec à cet égard sont guidées par une orientation du plan d'action qui vise à favoriser l'arrimage du développement économique, de l'emploi et de la main-d'œuvre. Les indicateurs liés à cette problématique se rapportent au nombre d'entreprises nouvellement aidées ainsi qu'au nombre de vacances signalées au service national de placement.

### 3.2.1 Les entreprises aidées par les mesures actives

| Indicateur: | Nombre **d'entreprises nouvellement aidées** par les mesures actives |
|---|---|
| Cible : | 140 |
| Résultat : | 148 |

Cet indicateur recense le nombre d'entreprises bénéficiant d'une intervention en vertu du volet entreprise de la Mesure de formation de la main-d'œuvre et des volets suivants de la mesure Concertation pour l'emploi : comité de main-d'œuvre, comité de reclassement, aménagement et réduction du temps de travail, planification et développement des ressources humaines, projets de stabilisation en emploi et autres projets. Cet indicateur prend en considération les activités qui ont entraîné un déboursé d'Emploi-Québec au cours de l'année.

L'objectif fixé à 140 entreprises nouvellement aidées en 2002-2003 a été dépassé. Le résultat obtenu de 148 entreprises nouvellement aidées correspond à une atteinte de 38 % supérieure à celle qui a été obtenue en 2000-2001.

Le graphique 9 démontre clairement que la majorité des interventions auprès des entreprises ont trait à l'établissement et au soutien à la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines. La deuxième en importance se rapporte à la formation de la main-d'œuvre en emploi afin de contribuer au maintien et au développement de compétences propres à l'emploi occupé.

**Graphique 9 : Répartition des types d'intervention auprès des entreprises nouvellement aidées**

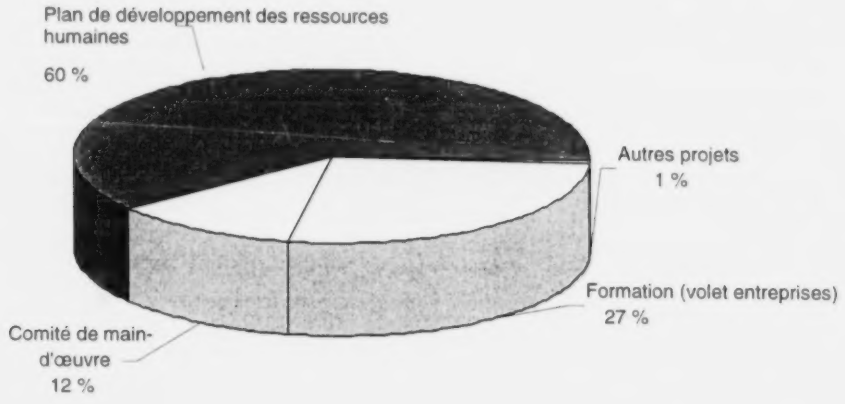


**Source** : Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), données officielles, 2002-2003

Dans le même ordre d'idées, le graphique 10 présente la répartition des interventions selon six regroupements ayant trait à la taille des entreprises. Il en ressort que près du quart des interventions ont été faites auprès d'entreprises comptant entre un et neuf employés. Les cinq autres regroupements recueillent chacun une proportion des interventions variant entre 11 % et 18 % de l'ensemble des interventions. C'est donc dire que l'intervention d'Emploi-Québec rejoint des entreprises dont la taille est très variée.

**Graphique 10 : Répartition en pourcentage des interventions auprès des entreprises aidées selon la taille en 2002-2003**

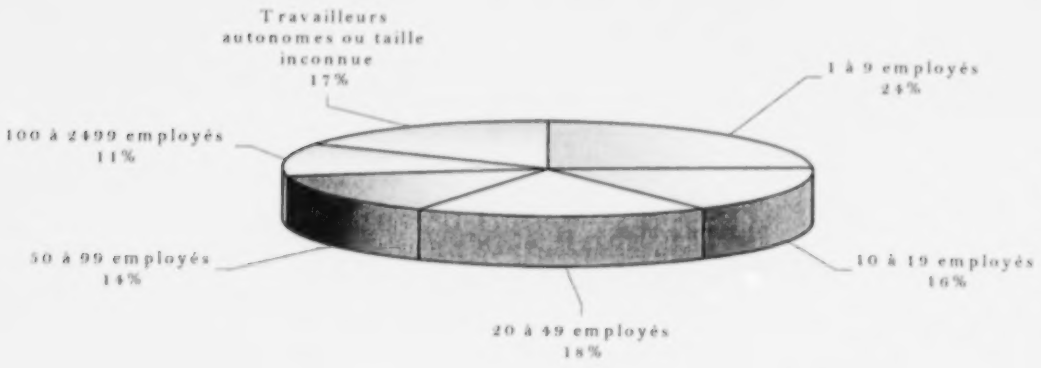


**Source:** Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES), données officielles, 2002, 2003.

### 3.2.2 Le nombre de vacances signalées

| Indicateur: | Nombre de vacances signalées au service national de placement |
|---|---|
| Cible : | 11 394 |
| Résultat : | 12 415 |

Les vacances signalées correspondent au total des postes disponibles signalés au service national de placement d'Emploi-Québec. Depuis l'automne 2001, Emploi-Québec a mis à la disposition des entreprises le service Placement en ligne par lequel elles peuvent inscrire leurs postes vacants selon deux modes :le service assisté ou le libre-service. Les résultats obtenus en 2002-2003 sont largement supérieurs à ceux de l'année 2001-2002. On note en effet une hausse de 36 % par rapport à l'an dernier. C'est donc dire que l'utilisation de ce service a connu une importante progression en 2002-2003. Fait intéressant à signaler : 72 % des vacances signalées inscrites au service Placement en ligne ont été effectuées en libre-service. Nous verrons dans les graphiques suivants la répartition des vacances signalées selon les exigences en matière de scolarité et d'expérience, les secteurs industriels et les grands groupes professionnels.

Selon les données du graphique 11, 90 % des vacances signalées exigent une scolarité de niveau secondaire ou moins; 46 % d'entre elles requièrent un secondaire terminé alors que 44 % de ces vacances signalées n'exigent pas de formation spécifique.

**Graphique 11: Répartition en pourcentage des 12 415 vacances signalées en 2002-2003 selon la scolarité exigée**

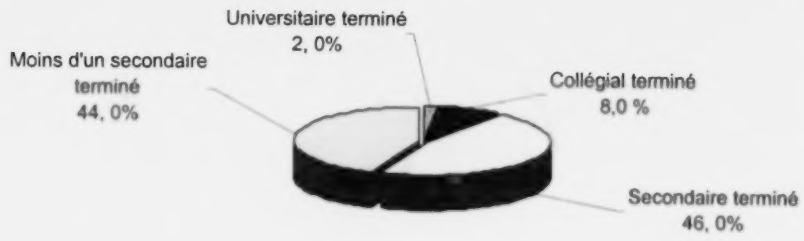


**Source :** Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

En 2002-2003, les données concernant l'expérience de travail nous apprennent que 40 % des vacances signalées ne requièrent aucune expérience de travail. Mais, en faisant certains regroupements, on remarque que 30 % des vacances signalées demandent moins d'une année d'expérience, et 51 %, moins de deux ans d'expérience. Cette information est intéressante pour les chercheurs d'emploi possédant peu d'expérience de travail.

**Graphique 12 : Répartition en pourcentage des 12 415 vacances signalées selon l'expérience de travail exigée**

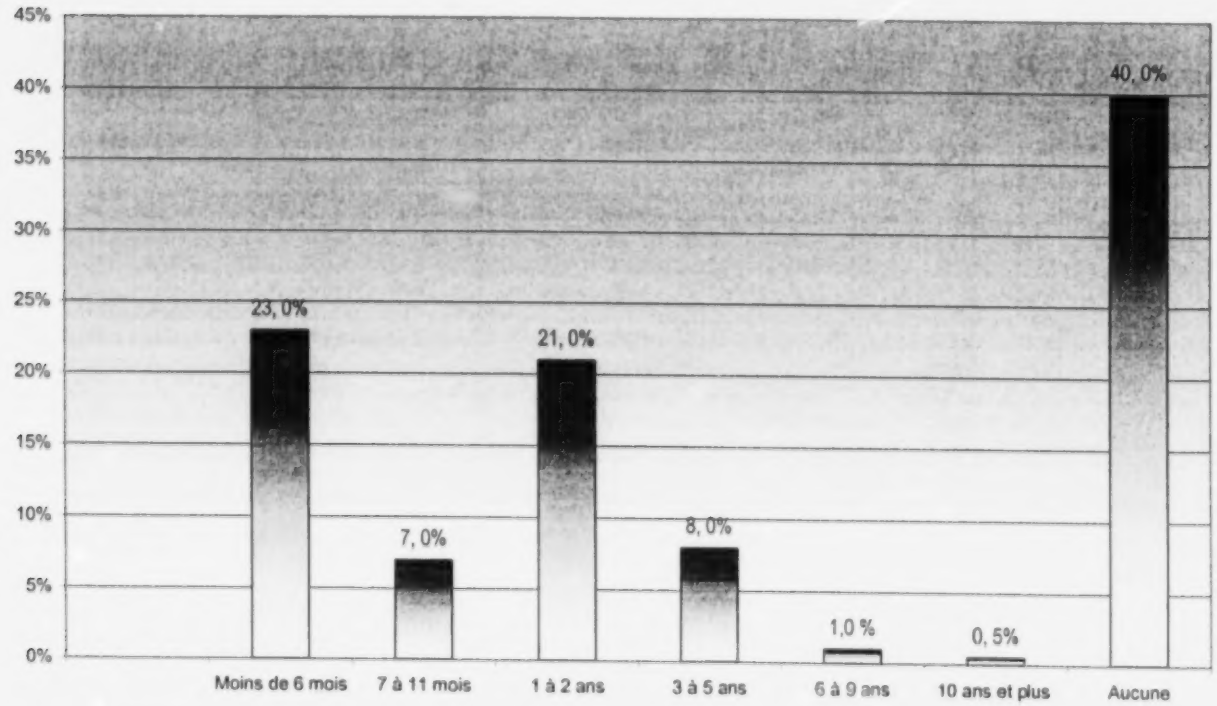


**Source :** Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Les données du graphique 13 démontrent que six secteurs recueillent plus de la moitié de toutes les vacances signalées. En effet, 54,3 % des vacances signalées se trouvent dans les secteurs suivants : agriculture, foresterie, pêche et chasse, construction, fabrication, commerce de détail, hébergement et services de restauration, autres services sauf les administrations publiques. La proportion restante de vacances signalées, soit 45,7 %, se répartit dans 14 secteurs industriels. Ces secteurs recueillent donc chacun des proportions plus faibles de vacances signalées.

**Graphique 13: Les 6 secteurs industriels recueillant les plus fortes proportions de vacances signalées dans Lanaudière en 2002-2003**

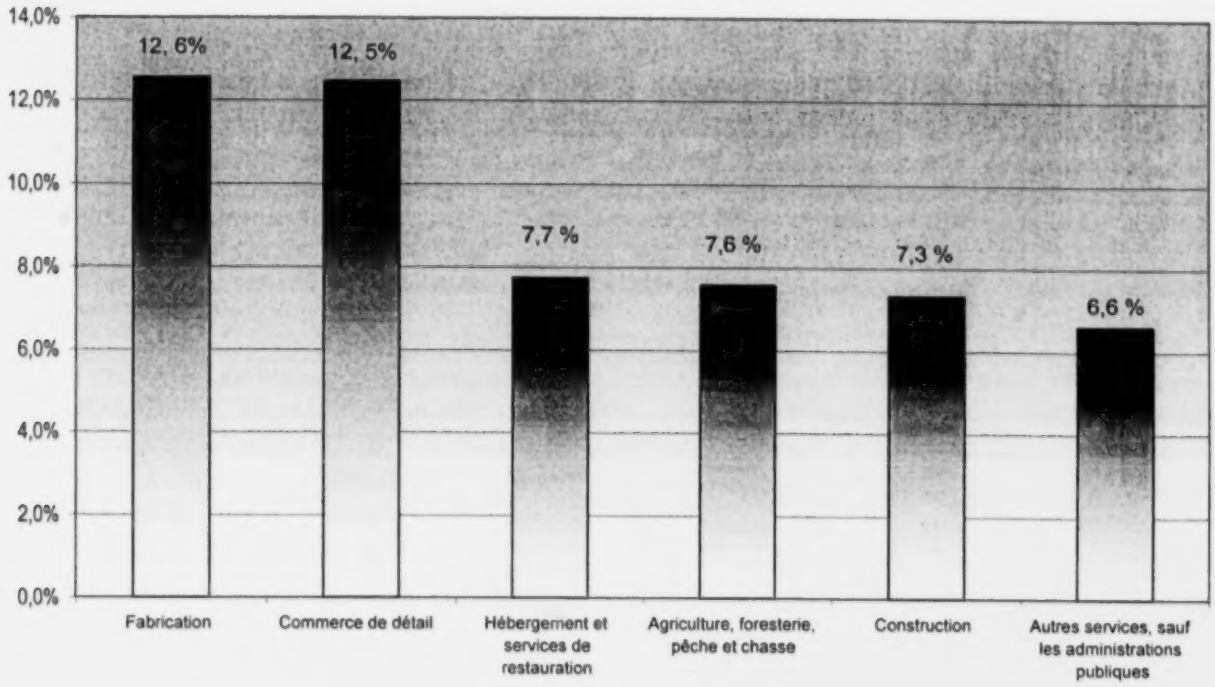


**Source** : Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Après avoir examiné les secteurs industriels recueillant les plus fortes proportions de vacances signalées, concentrons-nous maintenant sur les groupes professionnels les plus populeux en ce qui a trait aux vacances signalées (graphique 14). Encore une fois, six groupes recueillent la majorité des vacances signalées. Ils recueillent 64,9 % de l'ensemble. Parmi ceux-ci, quatre se démarquent en récoltant 50 % des vacances signalées dans la région de Lanaudière en 2002-2003. Il s'agit des grands groupes suivants : personnel élémentaire de la vente et des services, personnel intermédiaire de la vente et des services, personnel de bureau et personnel intermédiaire en transport, en machinerie, en installation et en fabrication. Le reste des vacances signalées se répartit dans 21 groupes professionnels.

**Graphique 11: Répartition en pourcentage des 12 415 vacances signalées en 2002-2003 selon la scolarité exigée**

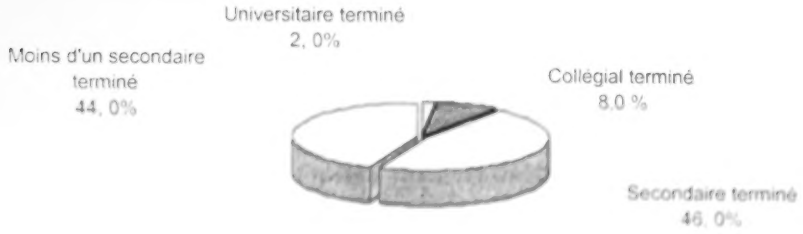


**Source :** Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

En 2002-2003, les données concernant l'expérience de travail nous apprennent que 40 % des vacances signalées ne requièrent aucune expérience de travail. Mais, en faisant certains regroupements, on remarque que 30 % des vacances signalées demandent moins d'une année d'expérience, et 51 %, moins de deux ans d'expérience. Cette information est intéressante pour les chercheurs d'emploi possédant peu d'expérience de travail.

**Graphique 12 : Répartition en pourcentage des 12 415 vacances signalées selon l'expérience de travail exigée**

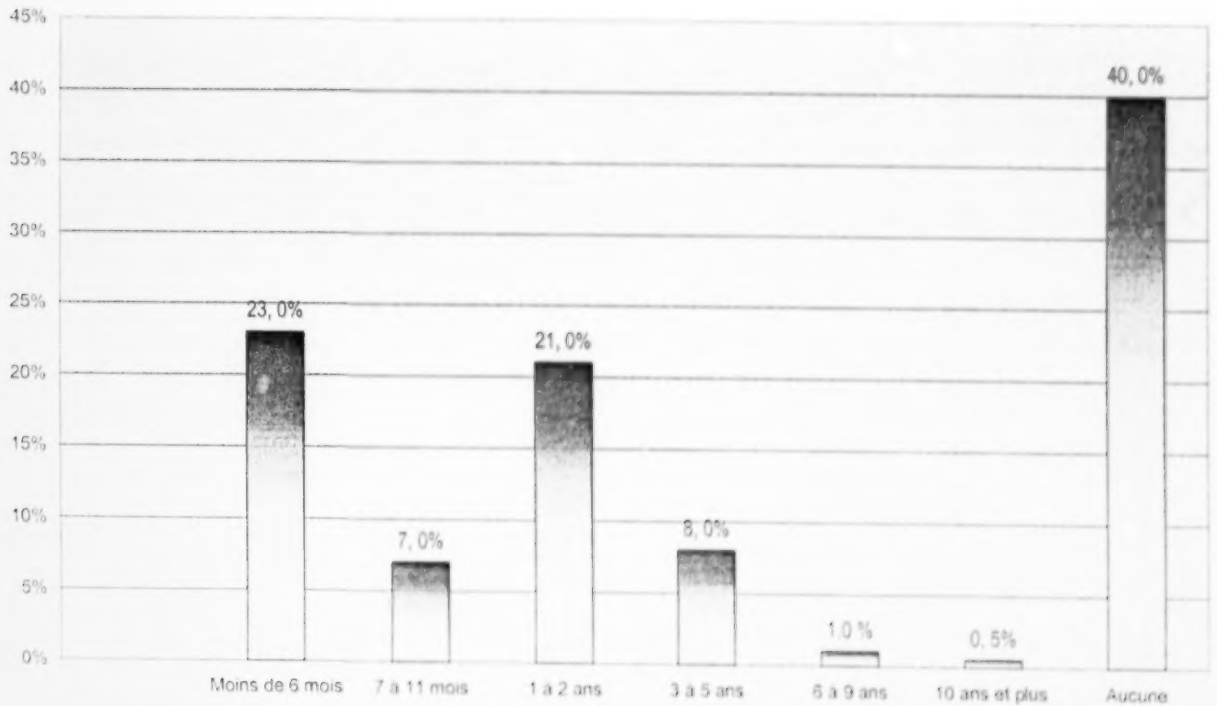


**Source :** Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Les données du graphique 13 démontrent que six secteurs recueillent plus de la moitié de toutes les vacances signalées. En effet, 54,3 % des vacances signalées se trouvent dans les secteurs suivants : agriculture, foresterie, pêche et chasse, construction, fabrication, commerce de détail, hébergement et services de restauration, autres services sauf les administrations publiques. La proportion restante de vacances signalées, soit 45,7 %, se répartit dans 14 secteurs industriels. Ces secteurs recueillent donc chacun des proportions plus faibles de vacances signalées.

**Graphique 13: Les 6 secteurs industriels recueillant les plus fortes proportions de vacances signalées dans Lanaudière en 2002-2003**

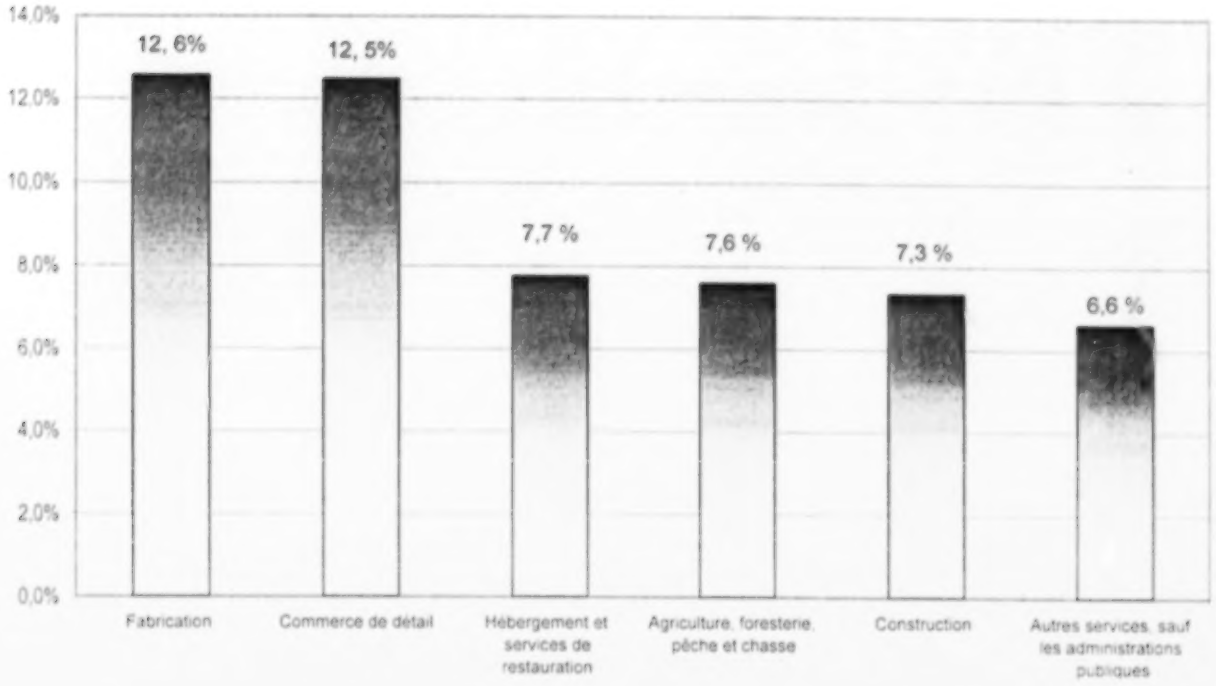


**Source** : Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Après avoir examiné les secteurs industriels recueillant les plus fortes proportions de vacances signalées, concentrons-nous maintenant sur les groupes professionnels les plus populeux en ce qui a trait aux vacances signalées (graphique 14). Encore une fois, six groupes recueillent la majorité des vacances signalées. Ils recueillent 64,9 % de l'ensemble. Parmi ceux-ci, quatre se démarquent en récoltant 50 % des vacances signalées dans la région de Lanaudière en 2002-2003. Il s'agit des grands groupes suivants : personnel élémentaire de la vente et des services, personnel intermédiaire de la vente et des services, personnel de bureau et personnel intermédiaire en transport, en machinerie, en installation et en fabrication. Le reste des vacances signalées se répartit dans 21 groupes professionnels.

La distinction entre le personnel élémentaire et intermédiaire de la vente et des services repose dans la formation requise et/ou l'expérience exigée afin d'accéder au poste. Selon la Classification nationale des professions, le niveau intermédiaire correspond à un niveau de compétences supérieur au niveau élémentaire.

**Graphique 14: Les 6 groupes professionnels recueillant les plus fortes proportions de vacances signalées dans Lanaudière en 2002-2003**

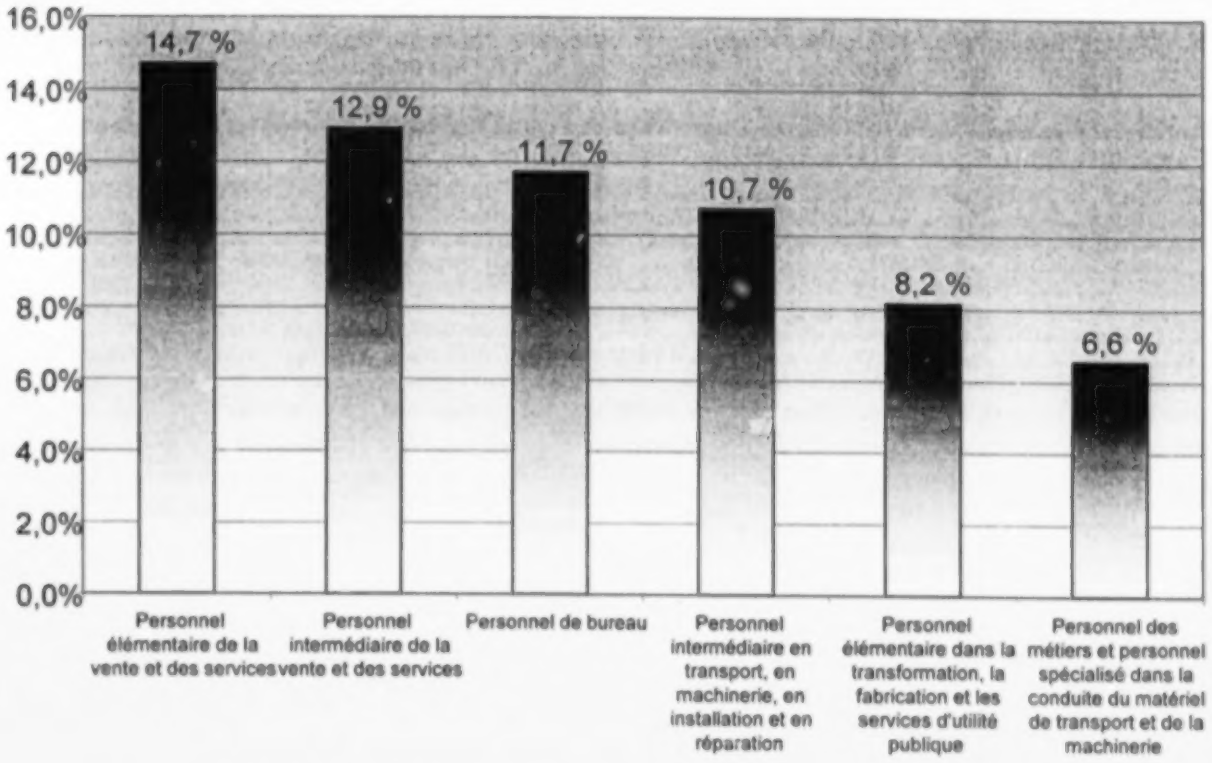


**Source :** Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

## Sommaire - Problématique des entreprises et des partenaires

L'intervention d'Emploi-Québec auprès des entreprises s'est intensifiée au cours des dernières années. Ainsi, les résultats liés au nombre d'entreprises nouvellement aidées de même qu'au nombre de vacances signalées sont en constante évolution. L'intervention s'est spécialisée vers la dimension ressources humaines des entreprises et les résultats le démontrent bien. De plus, la formation de la main-d'œuvre en emploi est demeurée une action importante afin d'assurer aux entreprises de la région une main-d'œuvre compétente et qualifiée. Comme nous l'avons constaté, une grande variété d'entreprises ont été aidées, et un recours plus grand au service national de placement a été observé.

## 3.3 Qualité et efficacité des services

La finalité de l'intervention d'Emploi-Québec au regard de la clientèle des individus est sans contredit l'intégration au marché du travail. Pour ce faire, une attention constante est portée à l'amélioration de la qualité des services par l'entremise de diverses formations pour le personnel et à la transmission d'une information sur le marché du travail sans cesse actualisée. À ce titre, pour l'année 2002-2003, 34 formations distinctes ont été organisées pour le personnel d'Emploi-Québec, totalisant 692 heures.

L'orientation adoptée par le Conseil régional des partenaires du marché du travail dans le plan d'action 2002-2003, en lien avec la qualité et l'efficacité des services, vise à faire d'Emploi-Québec un service d'emploi performant qui assure une prestation de services basée sur des valeurs de qualité et d'équité. Dans cette section du bilan, nous examinerons plus spécifiquement les résultats liés aux indicateurs qui sont en lien direct avec cette orientation. Ces indicateurs se rapportent au nombre de personnes en emploi, aux taux d'emploi, aux prestations non versées par l'assistance-emploi ou par l'assurance-emploi suite aux interventions d'Emploi-Québec.

### 3.3.1. Le nombre de personnes en emploi

| Indicateur: | Nombre de **personnes en emploi** après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 6 353 |
| Résultat : | 5 912 |

L'efficacité des interventions est mesurée, notamment, par le nombre de personnes ayant occupé ou occupant un emploi (à temps plein, à temps partiel ou comme travailleur autonome). Le nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec s'établit en 2002-2003 à 5 912 personnes. Les résultats de l'année 2000-2001 s'élevaient à 5 909 personnes en emploi, ce qui est presque identique aux résultats connus en 2002-2003.

Selon les données de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (données officielles 2002-2003), parmi les 5 912 personnes qui ont intégré le marché du travail, 51 % sont des femmes, 52 % avaient le statut de prestataires actifs à l'assurance-emploi, et 17 % étaient prestataires actifs de l'assistance-emploi en début de participation.

### 3.3.2. L'insertion des prestataires de l'assurance-emploi

| Indicateur: | Nombre de **participants de l'assurance-emploi en emploi** après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 3 180 |
| Résultat : | 2 693 |

Cet indicateur correspond au nombre de participants actifs ou admissibles à l'assurance-emploi qui ont occupé ou occupent un emploi (à temps plein, à temps partiel ou comme travailleur autonome) après l'intervention d'Emploi-Québec. Selon les résultats de 2002-2003, ce sont 2 693 personnes qui sont retournées en emploi. Comparativement aux données de 2001-2002, on observe cette année une hausse de 15 % du nombre de personnes en emploi de cette catégorie. Les résultats liés à cet indicateur en 2000-2001 se sont chiffrés à 2 333 participants à l'assurance-emploi en emploi.

La distinction entre le personnel élémentaire et intermédiaire de la vente et des services repose dans la formation requise et/ou l'expérience exigée afin d'accéder au poste. Selon la Classification nationale des professions, le niveau intermédiaire correspond à un niveau de compétences supérieur au niveau élémentaire.

**Graphique 14: Les 6 groupes professionnels recueillant les plus fortes proportions de vacances signalées dans Lanaudière en 2002-2003**

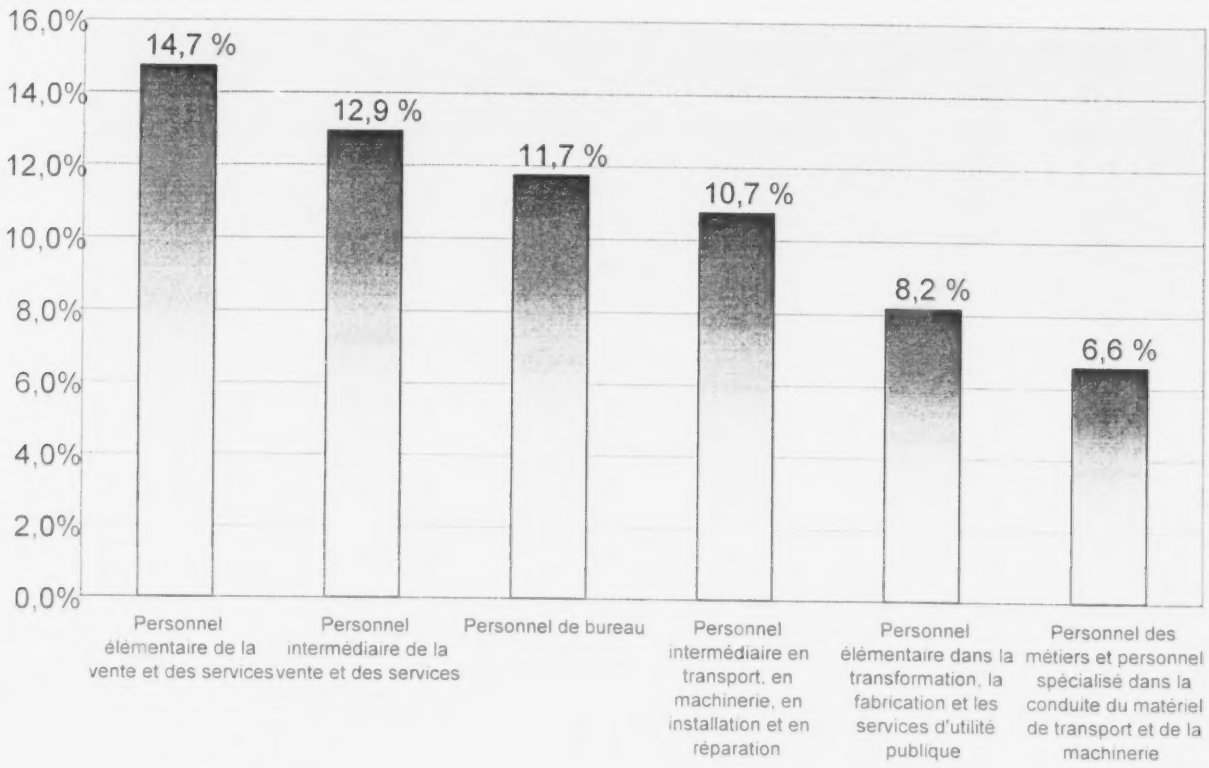


**Source :** Direction de l'administration et de l'information de gestion, données pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

## Sommaire - Problématique des entreprises et des partenaires

L'intervention d'Emploi-Québec auprès des entreprises s'est intensifiée au cours des dernières années. Ainsi, les résultats liés au nombre d'entreprises nouvellement aidées de même qu'au nombre de vacances signalées sont en constante évolution. L'intervention s'est spécialisée vers la dimension ressources humaines des entreprises et les résultats le démontrent bien. De plus, la formation de la main-d'œuvre en emploi est demeurée une action importante afin d'assurer aux entreprises de la région une main-d'œuvre compétente et qualifiée. Comme nous l'avons constaté, une grande variété d'entreprises ont été aidées, et un recours plus grand au service national de placement a été observé.

## 3.3 Qualité et efficacité des services

La finalité de l'intervention d'Emploi-Québec au regard de la clientèle des individus est sans contredit l'intégration au marché du travail. Pour ce faire, une attention constante est portée à l'amélioration de la qualité des services par l'entremise de diverses formations pour le personnel et à la transmission d'une information sur le marché du travail sans cesse actualisée. À ce titre, pour l'année 2002-2003, 34 formations distinctes ont été organisées pour le personnel d'Emploi-Québec, totalisant 692 heures.

L'orientation adoptée par le Conseil régional des partenaires du marché du travail dans le plan d'action 2002-2003, en lien avec la qualité et l'efficacité des services, vise à faire d'Emploi-Québec un service d'emploi performant qui assure une prestation de services basée sur des valeurs de qualité et d'équité. Dans cette section du bilan, nous examinerons plus spécifiquement les résultats liés aux indicateurs qui sont en lien direct avec cette orientation. Ces indicateurs se rapportent au nombre de personnes en emploi, aux taux d'emploi, aux prestations non versées par l'assistance-emploi ou par l'assurance-emploi suite aux interventions d'Emploi-Québec.

### 3.3.1. Le nombre de personnes en emploi

| Indicateur: | Nombre de **personnes en emploi** après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 6 353 |
| Résultat : | 5 912 |

L'efficacité des interventions est mesurée, notamment, par le nombre de personnes ayant occupé ou occupant un emploi (à temps plein, à temps partiel ou comme travailleur autonome). Le nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec s'établit en 2002-2003 à 5 912 personnes. Les résultats de l'année 2000-2001 s'élevaient à 5 909 personnes en emploi, ce qui est presque identique aux résultats connus en 2002-2003.

Selon les données de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (données officielles 2002-2003), parmi les 5 912 personnes qui ont intégré le marché du travail, 51 % sont des femmes, 52 % avaient le statut de prestataires actifs à l'assurance-emploi, et 17 % étaient prestataires actifs de l'assistance-emploi en début de participation.

### 3.3.2. L'insertion des prestataires de l'assurance-emploi

| Indicateur: | Nombre de **participants de l'assurance-emploi en emploi** après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 3 180 |
| Résultat : | 2 693 |

Cet indicateur correspond au nombre de participants actifs ou admissibles à l'assurance-emploi qui ont occupé ou occupent un emploi (à temps plein, à temps partiel ou comme travailleur autonome) après l'intervention d'Emploi-Québec. Selon les résultats de 2002-2003, ce sont 2 693 personnes qui sont retournées en emploi. Comparativement aux données de 2001-2002, on observe cette année une hausse de 15 % du nombre de personnes en emploi de cette catégorie. Les résultats liés à cet indicateur en 2000-2001 se sont chiffrés à 2 333 participants à l'assurance-emploi en emploi.

### 3.3.3 Le taux d'emploi global

| Indicateur: | Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 47,0 % |
| Résultat : | 41,3 % |

Le taux d'emploi constitue une mesure de l'efficacité des services offerts, en mettant en relation le nombre de personnes en emploi et le nombre de personnes qui ont terminé leur plan d'action au cours des 12 derniers mois. Les résultats de 2002-2003 nous démontrent que, parmi les personnes qui ont terminé leur plan d'action, plus de quatre sur dix ont occupé ou occupent un emploi après l'intervention d'Emploi-Québec.

Différents éléments permettent d'expliquer ce taux d'atteinte de la cible qui s'élève à tout près de 90 %. Nous savons qu'en raison d'une situation économique favorable, comparativement à d'autres régions du Québec, la région de Lanaudière a vu la plupart de ses cibles de résultats être ajustées à la hausse depuis quelques années.

Comparativement à l'année de référence 2000-2001, l'augmentation de la cible liée au taux d'emploi est de 16 %. Cette augmentation sur une période de seulement deux ans est considérable et constitue un défi important à relever. Toutefois, comme le marché de l'emploi de la région de Lanaudière est plus réceptif, les personnes qui étaient prêtes à l'emploi ont intégré le marché du travail assez rapidement. Dans ce contexte, la région se trouve à venir en aide à une clientèle plus éloignée du marché du travail. Les résultats de l'indicateur lié à la proportion des participants répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage prolongé le confirment. En 2002-2003, la région de Lanaudière comptait une proportion de 86,4 % de participants répondant à ces critères de repérage. Cette proportion est de 12 % supérieure à celle de l'ensemble des régions du Québec. De plus, les résultats de l'indicateur lié à la proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée vont plus loin en ce sens. La proportion atteinte par la région de Lanaudière est de 13 % supérieure à celle de l'ensemble des régions. La clientèle rejointe par la région demande donc une intervention de plus longue durée qui se traduit souvent par un parcours comprenant plus d'une mesure. C'est aussi ce que confirment les données sur la scolarité de la clientèle. Les données officielles de 2002-2003 de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique indiquent que la région de Lanaudière comptait une proportion de 13 % supérieure à celle de l'ensemble des régions de clients ayant atteint une scolarité de secondaire V et moins. Dans de telles conditions, l'intégration en emploi s'effectue sur un horizon plus long comparativement à une intervention effectuée auprès de personnes plus près du marché du travail. Les efforts déployés par la région sont en quelque sorte un investissement pour l'avenir de la région et de ses citoyens. Cet investissement répond de toute manière à la mission première d'Emploi-Québec d'influer sur l'offre de main-d'œuvre, de favoriser son développement et de contribuer à un meilleur arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

### 3.3.4 Le taux d'emploi des responsables de famille monoparentale

| Indicateur: | Taux d'emploi des responsables de famille monoparentale ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 41,5 % |
| Résultat : | 42,8 % |

Cet indicateur exprime en pourcentage la proportion des personnes responsables de famille monoparentale en emploi sur le total des personnes de cette catégorie ayant terminé une participation au cours des douze derniers mois. Le taux d'emploi de l'année 2002-2003 présente une augmentation de 6 % par rapport à celui de l'année 2000-2001. Le résultat de 2002-2003, pour cet indicateur, situe le taux d'emploi de cette clientèle à un niveau supérieur à celui de l'ensemble des clientèles.

### 3.3.5 Le taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans

| Indicateur: | Taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 48,5 % |
| Résultat : | 41,9 % |

Cet indicateur exprime en pourcentage la proportion des personnes de moins de 30 ans en emploi sur le total des personnes de cette catégorie ayant terminé une participation au cours des douze derniers mois. Comparativement aux résultats de 2000-2001, ceux de 2002-2003 à l'égard de cet indicateur affichent une diminution de 6 %.

L'ensemble des commentaires se rapportant au taux d'emploi global s'appliquent aussi à l'explication des résultats obtenus à cet indicateur. Le profil de la clientèle et le niveau d'employabilité qu'elle possède entrent en ligne de compte lorsqu'on examine ces résultats. Les données de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique confirment aussi un écart dans le niveau de scolarité atteint par cette clientèle. Les participants de moins de 30 ans de la région de Lanaudière sont dans une proportion de 12 % supérieure à celle des moins de 30 ans, de l'ensemble des régions, à avoir atteint une scolarité de secondaire V et moins. Comme il a été mentionné antérieurement, le fait de repérer une clientèle plus éloignée du marché du travail (78,4 % de la clientèle repérée participant aux mesures de longue durée) vient influencer, à court terme, à la baisse le taux d'emploi. Toutefois, la préparation dont bénéficie cette clientèle, en participant aux mesures de longue durée, est porteuse d'avenir.

### 3.3.6 Les prestations non versées par l'assistance-emploi

| Indicateur: | Prestations non versées par l'assistance-emploi à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi |
|---|---|
| Cible : | 7,8 M$ |
| Résultat : | 4,3 M$ |

La somme des prestations non versées par l'assistance-emploi est calculée en additionnant l'impact monétaire des revenus de travail et des sorties de l'aide recensées à la suite de l'intervention auprès d'un prestataire de l'assistance-emploi.

### 3.3.3 Le taux d'emploi global

| Indicateur: | Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 47,0 % |
| Résultat : | 41,3 % |

Le taux d'emploi constitue une mesure de l'efficacité des services offerts, en mettant en relation le nombre de personnes en emploi et le nombre de personnes qui ont terminé leur plan d'action au cours des 12 derniers mois. Les résultats de 2002-2003 nous démontrent que, parmi les personnes qui ont terminé leur plan d'action, plus de quatre sur dix ont occupé ou occupent un emploi après l'intervention d'Emploi-Québec.

Différents éléments permettent d'expliquer ce taux d'atteinte de la cible qui s'élève à tout près de 90 %. Nous savons qu'en raison d'une situation économique favorable, comparativement à d'autres régions du Québec, la région de Lanaudière a vu la plupart de ses cibles de résultats être ajustées à la hausse depuis quelques années.

Comparativement à l'année de référence 2000-2001, l'augmentation de la cible liée au taux d'emploi est de 16 %. Cette augmentation sur une période de seulement deux ans est considérable et constitue un défi important à relever. Toutefois, comme le marché de l'emploi de la région de Lanaudière est plus réceptif, les personnes qui étaient prêtes à l'emploi ont intégré le marché du travail assez rapidement. Dans ce contexte, la région se trouve à venir en aide à une clientèle plus éloignée du marché du travail. Les résultats de l'indicateur lié à la proportion des participants répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage prolongé le confirment. En 2002-2003, la région de Lanaudière comptait une proportion de 86,4 % de participants répondant à ces critères de repérage. Cette proportion est de 12 % supérieure à celle de l'ensemble des régions du Québec. De plus, les résultats de l'indicateur lié à la proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée vont plus loin en ce sens. La proportion atteinte par la région de Lanaudière est de 13 % supérieure à celle de l'ensemble des régions. La clientèle rejointe par la région demande donc une intervention de plus longue durée qui se traduit souvent par un parcours comprenant plus d'une mesure. C'est aussi ce que confirment les données sur la scolarité de la clientèle. Les données officielles de 2002-2003 de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique indiquent que la région de Lanaudière comptait une proportion de 13 % supérieure à celle de l'ensemble des régions de clients ayant atteint une scolarité de secondaire V et moins. Dans de telles conditions, l'intégration en emploi s'effectue sur un horizon plus long comparativement à une intervention effectuée auprès de personnes plus près du marché du travail. Les efforts déployés par la région sont en quelque sorte un investissement pour l'avenir de la région et de ses citoyens. Cet investissement répond de toute manière à la mission première d'Emploi-Québec d'influer sur l'offre de main-d'œuvre, de favoriser son développement et de contribuer à un meilleur arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

### 3.3.4 Le taux d'emploi des responsables de famille monoparentale

| Indicateur: | Taux d'emploi des responsables de famille monoparentale ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 41,5 % |
| Résultat : | 42,8 % |

Cet indicateur exprime en pourcentage la proportion des personnes responsables de famille monoparentale en emploi sur le total des personnes de cette catégorie ayant terminé une participation au cours des douze derniers mois. Le taux d'emploi de l'année 2002-2003 présente une augmentation de 6 % par rapport à celui de l'année 2000-2001. Le résultat de 2002-2003, pour cet indicateur, situe le taux d'emploi de cette clientèle à un niveau supérieur à celui de l'ensemble des clientèles.

### 3.3.5 Le taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans

| Indicateur: | Taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec |
|---|---|
| Cible : | 48,5 % |
| Résultat : | 41,9 % |

Cet indicateur exprime en pourcentage la proportion des personnes de moins de 30 ans en emploi sur le total des personnes de cette catégorie ayant terminé une participation au cours des douze derniers mois. Comparativement aux résultats de 2000-2001, ceux de 2002-2003 à l'égard de cet indicateur affichent une diminution de 6 %.

L'ensemble des commentaires se rapportant au taux d'emploi global s'appliquent aussi à l'explication des résultats obtenus à cet indicateur. Le profil de la clientèle et le niveau d'employabilité qu'elle possède entrent en ligne de compte lorsqu'on examine ces résultats. Les données de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique confirment aussi un écart dans le niveau de scolarité atteint par cette clientèle. Les participants de moins de 30 ans de la région de Lanaudière sont dans une proportion de 12 % supérieure à celle des moins de 30 ans, de l'ensemble des régions, à avoir atteint une scolarité de secondaire V et moins. Comme il a été mentionné antérieurement, le fait de repérer une clientèle plus éloignée du marché du travail (78,4 % de la clientèle repérée participant aux mesures de longue durée) vient influencer, à court terme, à la baisse le taux d'emploi. Toutefois, la préparation dont bénéficie cette clientèle, en participant aux mesures de longue durée, est porteuse d'avenir.

### 3.3.6 Les prestations non versées par l'assistance-emploi

| Indicateur : | Prestations non versées par l'assistance-emploi à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi |
|---|---|
| Cible : | 7,8 M$ |
| Résultat : | 4,3 M$ |

La somme des prestations non versées par l'assistance-emploi est calculée en additionnant l'impact monétaire des revenus de travail et des sorties de l'aide recensées à la suite de l'intervention auprès d'un prestataire de l'assistance-emploi.

La modification de la définition rend très délicate la comparaison des résultats de 2002-2003 avec ceux des années antérieures. Plusieurs éléments doivent être considérés afin d'expliquer un tel résultat. Précisons d'abord que la cible des prestations non versées par l'assistance-emploi est assez considérable si l'on tient compte du fait que, depuis quelques années, le nombre de prestataires de l'assistance-emploi sans contrainte à l'emploi, qui constitue le bassin potentiel de clients d'Emploi-Québec, est en baisse constante dans Lanaudière. À titre d'exemple, la diminution du nombre de ces clients dans Lanaudière entre mars 2002 et mars 2003 s'élève à près de 6 %. En parallèle, lorsqu'on examine les proportions de prestataires de l'assistance-emploi en participation pour cette même période pour la région de Lanaudière, on observe aussi une diminution, mais cette fois de près de 3 %. De plus, nous devons considérer le fait que la clientèle est de plus en plus éloignée du marché du travail et que l'intervention effectuée afin de l'aider à s'intégrer sur le marché du travail est de longue durée et doit tenir compte des multiples problèmes auxquels elle fait face. Finalement, nous devons mentionner que la mécanique entourant le calcul des prestations non versées à l'assistance-emploi est en soi complexe et comporte des particularités qui font en sorte que les résultats ne reflètent pas totalement la somme des efforts fournis par Emploi-Québec pour l'atteinte de cette cible.

### 3.3.7 Les prestations non versées par l'assurance-emploi

| Indicateur : | Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi |
|---|---|
| Cible : | 8,1 M$ |
| Résultat : | 6,1 M$ |

Cet indicateur est calculé en faisant la somme des prestations payables à des prestataires actifs qui ne l'ont pas été en raison d'un retour au travail, à la suite d'une intervention reconnue aux fins de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Les résultats de 2002-2003 présentent une diminution de l'ordre de près de 3 % si on les compare aux résultats obtenus en 2000-2001. Ces derniers s'étaient alors élevés à 6,3 millions de dollars.

Le calcul des prestations non versées et des retours en emploi est effectué par les systèmes informatiques de Développement des ressources humaines Canada. Toutefois, les données dont nous disposons à ce sujet indiquent que les résultats liés à cet indicateur pourraient s'expliquer par une augmentation, en 2002-2003, du nombre de prestataires actifs ayant intégré un emploi tardivement à la fin de leur période payable de prestations. Par définition, les prestations non versées sont générées uniquement par des prestataires actifs de l'assurance-emploi. Puisque la diminution des prestations non versées par l'assurance-emploi entre 2001-2002 et 2002-2003 est plus importante (-17,6 %) que la diminution des participants de l'assurance-emploi en emploi (-12,4 %), il est fort probable que les prestataires actifs à l'assurance-emploi aient intégré un emploi plus tard en fin de période de prestations payables en 2002-2003 qu'en 2001-2002. Il s'agit ici d'une hypothèse formulée à partir des seules informations disponibles à ce sujet.

**Tableau 7 : Variation en pourcentage du nombre de prestataires de l'assurance-emploi en emploi et des prestations non versées par l'assurance-emploi entre 2002-2003 et 2001-2002**

| | 2001-2002 (A) | 2002-2003 (B) | Variation en % 2002-2003 vs 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi | 3074 | 2693 | -12,4 |
| Prestations non versées par l'assurance-emploi | 7,4 M$ | 6,1 M$ | -17,6 |

**Source :** Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2001-2002, 2002-2003.

### 3.3.8 La somme des prestations non versées

| Indicateur: | Somme des **prestations non versées** par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi suite à une intervention visant un retour en emploi (M$) |
|---|---|
| Cible : | 15,9 M$ |
| Résultat : | 10,4 M$ |

Cet indicateur renvoie à la somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention visant le retour en emploi. Le résultat est calculé en additionnant l'incidence financière des sorties du Programme d'assistance-emploi et de la déclaration de revenus de travail de participants ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec. À cela s'ajoutent les prestations payables à des prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ne l'ont pas été en raison d'un retour au travail après une intervention d'Emploi-Québec.

Les résultats de 2002-2003 présentent une baisse de près de 6 % comparativement à ceux de 2000-2001. Les commentaires fournis précédemment pour les indicateurs concernant les prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi expliquent les résultats obtenus en 2002-2003, puisqu'il s'agit ici de la somme de ces deux indicateurs.

### Sommaire - Qualité et efficacité des services

Qu'elle soit prestataire de l'assurance-emploi, responsable de famille monoparentale, jeune ou travailleur d'expérience, la clientèle d'Emploi-Québec doit déployer les efforts nécessaires et acquérir les qualifications et les compétences actuellement recherchées afin de favoriser son intégration en emploi. Fidèle à sa mission de favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, Emploi-Québec Lanaudière a aidé plus de 5 900 personnes à participer ou à reprendre fièrement sa participation au marché du travail.

La modification de la définition rend très délicate la comparaison des résultats de 2002-2003 avec ceux des années antérieures. Plusieurs éléments doivent être considérés afin d'expliquer un tel résultat. Précisons d'abord que la cible des prestations non versées par l'assistance-emploi est assez considérable si l'on tient compte du fait que, depuis quelques années, le nombre de prestataires de l'assistance-emploi sans contrainte à l'emploi, qui constitue le bassin potentiel de clients d'Emploi-Québec, est en baisse constante dans Lanaudière. À titre d'exemple, la diminution du nombre de ces clients dans Lanaudière entre mars 2002 et mars 2003 s'élève à près de 6 %. En parallèle, lorsqu'on examine les proportions de prestataires de l'assistance-emploi en participation pour cette même période pour la région de Lanaudière, on observe aussi une diminution, mais cette fois de près de 3 %. De plus, nous devons considérer le fait que la clientèle est de plus en plus éloignée du marché du travail et que l'intervention effectuée afin de l'aider à s'intégrer sur le marché du travail est de longue durée et doit tenir compte des multiples problèmes auxquels elle fait face. Finalement, nous devons mentionner que la mécanique entourant le calcul des prestations non versées à l'assistance-emploi est en soi complexe et comporte des particularités qui font en sorte que les résultats ne reflètent pas totalement la somme des efforts fournis par Emploi-Québec pour l'atteinte de cette cible.

### 3.3.7 Les prestations non versées par l'assurance-emploi

| Indicateur : | Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi |
|---|---|
| Cible : | 8,1 M$ |
| Résultat : | 6,1 M$ |

Cet indicateur est calculé en faisant la somme des prestations payables à des prestataires actifs qui ne l'ont pas été en raison d'un retour au travail, à la suite d'une intervention reconnue aux fins de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Les résultats de 2002-2003 présentent une diminution de l'ordre de près de 3 % si on les compare aux résultats obtenus en 2000-2001. Ces derniers s'étaient alors élevés à 6,3 millions de dollars.

Le calcul des prestations non versées et des retours en emploi est effectué par les systèmes informatiques de Développement des ressources humaines Canada. Toutefois, les données dont nous disposons à ce sujet indiquent que les résultats liés à cet indicateur pourraient s'expliquer par une augmentation, en 2002-2003, du nombre de prestataires actifs ayant intégré un emploi tardivement à la fin de leur période payable de prestations. Par définition, les prestations non versées sont générées uniquement par des prestataires actifs de l'assurance-emploi. Puisque la diminution des prestations non versées par l'assurance-emploi entre 2001-2002 et 2002-2003 est plus importante (-17,6 %) que la diminution des participants de l'assurance-emploi en emploi (-12,4 %), il est fort probable que les prestataires actifs à l'assurance-emploi aient intégré un emploi plus tard en fin de période de prestations payables en 2002-2003 qu'en 2001-2002. Il s'agit ici d'une hypothèse formulée à partir des seules informations disponibles à ce sujet.

**Tableau 7 : Variation en pourcentage du nombre de prestataires de l'assurance-emploi en emploi et des prestations non versées par l'assurance-emploi entre 2002-2003 et 2001-2002**

| | 2001-2002 (A) | 2002-2003 (B) | Variation en % 2002-2003 vs 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi | 3074 | 2693 | -12,4 |
| Prestations non versées par l'assurance-emploi | 7,4 M$ | 6,1 M$ | -17,6 |

**Source :** Système de planification Emploi-Québec (PEQ), données officielles, 2001-2002, 2002-2003.

### 3.3.8 La somme des prestations non versées

| Indicateur: | Somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi suite à une intervention visant un retour en emploi (M$) |
|---|---|
| Cible : | 15,9 M$ |
| Résultat : | 10,4 M$ |

Cet indicateur renvoie à la somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention visant le retour en emploi. Le résultat est calculé en additionnant l'incidence financière des sorties du Programme d'assistance-emploi et de la déclaration de revenus de travail de participants ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec. À cela s'ajoutent les prestations payables à des prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ne l'ont pas été en raison d'un retour au travail après une intervention d'Emploi-Québec.

Les résultats de 2002-2003 présentent une baisse de près de 6 % comparativement à ceux de 2000-2001. Les commentaires fournis précédemment pour les indicateurs concernant les prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi expliquent les résultats obtenus en 2002-2003, puisqu'il s'agit ici de la somme de ces deux indicateurs.

### Sommaire - Qualité et efficacité des services

Qu'elle soit prestataire de l'assurance-emploi, responsable de famille monoparentale, jeune ou travailleur d'expérience, la clientèle d'Emploi-Québec doit déployer les efforts nécessaires et acquérir les qualifications et les compétences actuellement recherchées afin de favoriser son intégration en emploi. Fidèle à sa mission de favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, Emploi-Québec Lanaudière a aidé plus de 5 900 personnes à participer ou à reprendre fièrement sa participation au marché du travail.

# 4. PERSPECTIVES 2003-2004

Emploi-Québec reconduit pour l'exercice 2003-2004 les mêmes orientations et axes d'intervention qu'en 2002-2003. Les problématiques d'emploi exprimées dans les orientations de 2002-2003 demeurent d'actualité. Ces problématiques requièrent des interventions de longue haleine et une continuité d'action. Le maintien des orientations permettra aussi de consolider et de renforcer le travail de mobilisation et de concertation des partenaires entrepris depuis quelques années au Québec. Cet alignement n'empêche pas pour autant d'intensifier certaines interventions, ni d'établir des priorités en fonction des particularités que pourra comporter l'année 2003-2004. Par exemple, Emploi-Québec entend porter une attention particulière aux objectifs suivants.

- **Élargissement des services universels pour les chercheurs d'emploi**

  Les services universels constituent le principal outil pour favoriser l'arrimage entre les demandeurs d'emploi et les entreprises en processus d'embauche. Les services de placement en ligne seront consolidés notamment par le développement d'une fonctionnalité d'appariement automatique des postes vacants et des candidatures. À compter du 1er avril 2003, le service d'information sur le marché du travail en ligne (IMT) est accessible au public par Internet. L'IMT en ligne offre des informations descriptives, des statistiques et des analyses concernant les métiers et les professions, les programmes de formation et les secteurs d'activité. Ces deux outils conviviaux permettront d'aider toute personne ayant accès à Internet dans ses choix de carrière et ses démarches de recherche d'emploi. Le processus d'embauche pourra également être rendu plus facile.

- **Lutte contre les pénuries de main-d'œuvre**

  De concert avec les partenaires du marché du travail, des actions en matière de main-d'œuvre seront menées dans chacune des régions afin de favoriser l'adéquation formation-emploi, pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre, assurer la relève et contrer l'exode des jeunes, là où la situation s'applique. Parmi ces actions, on vise l'accélération du développement de la formation par compagnonnage, l'élaboration de normes professionnelles et l'implantation du registre des compétences d'Emploi-Québec. Les comités sectoriels ont la responsabilité d'indiquer les métiers pour lesquels un programme d'apprentissage devrait être développé, de même que celle d'élaborer les normes professionnelles ainsi que les outils d'apprentissage, d'évaluation et de reconnaissance des compétences en collaboration avec Emploi-Québec. Leurs travaux donneront lieu à des normes professionnelles et des programmes d'apprentissage en milieu de travail au cours de l'année 2003-2004.

- **Accès à l'emploi comme principal moyen de lutte à la pauvreté**

  Emploi-Québec entend intensifier ses efforts afin de retourner en emploi un nombre maximal de prestataires de l'assistance-emploi, sans négliger pour autant ses autres clientèles. Cela requerra un effort de coordination sans précédent d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu. Les démarches de recherche d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi seront davantage encadrées afin d'inciter et d'aider ceux d'entre eux qui sont prêts à occuper un emploi à s'en trouver un, notamment en vertu de l'opération Place à l'emploi.

# ANNEXES

## A 1 STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2003

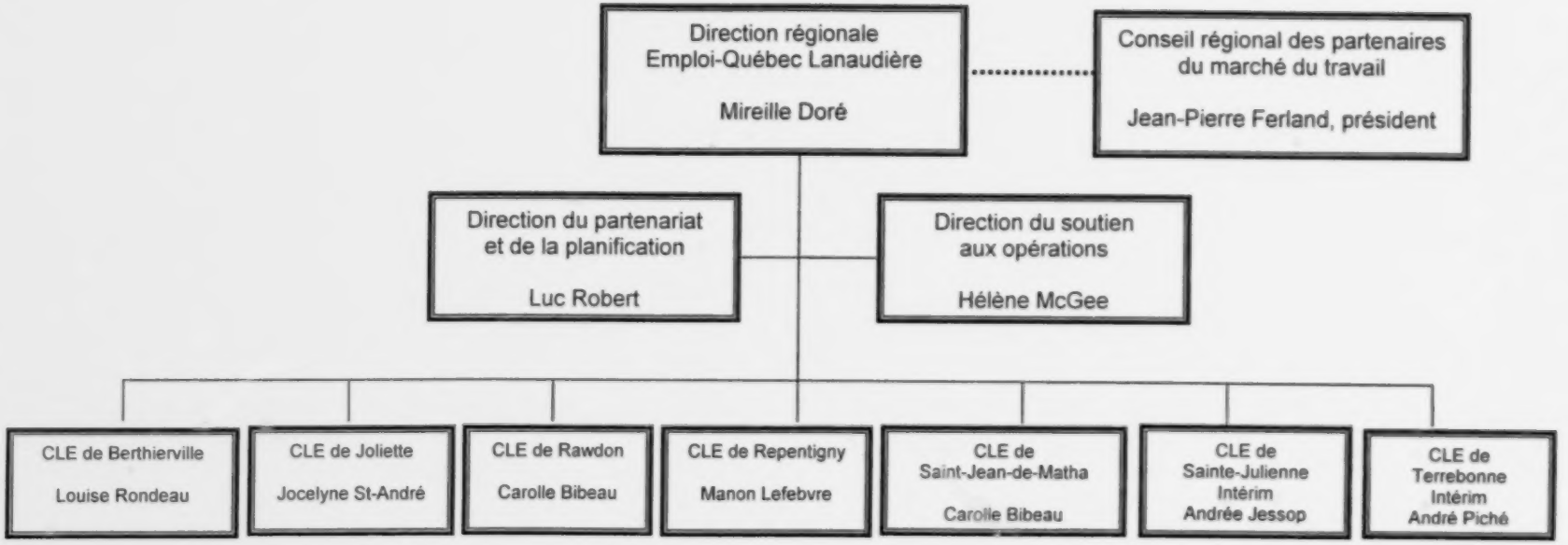

## A.2 MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU 31 MARS 2003

| Membres représentant la main-d'oeuvre | Membres représentant les entreprises | Organismes communautaires et milieu de la formation | Milieu ministériel |
|---|---|---|---|
| | | **Milieu de la formation** | **Membre d'office** |
| **Cécile Croze**<br>Trésorière<br>Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière (CSN)<br>Joliette | **Claude Gauthier**<br>Directeur des ressources humaines et planification<br>Papiers Scott ltée<br>Crabtree | **Thérèse Chaput**<br>Enseignante (CSQ)<br>Commission scolaire des Samares<br>Joliette | **Mireille Doré**<br>Directrice régionale<br>Emploi-Québec Lanaudière |
| **Yves Raymond**<br>Agent d'affaires<br>Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (FTQ)<br>Montréal | **Isabelle Rivest**<br>Coordonnatrice aux ressources humaines<br>Filochrome inc.<br>Joliette | **Jean-M. Poirier**<br>Directeur général<br>Cégep régional de Lanaudière<br>Repentigny | **Observateurs**<br>**Serge Tétreault**<br>Sous-ministre adjoint<br>Ministère des Régions - Lanaudière |
| SIÈGE VACANT | **Marie-Hélène Gladu**<br>Responsable des ressources humaines<br>Portes Belhumeur inc.<br>Berthierville | **Jeannine Routhier**<br>Directrice des communications et des partenariats<br>Université du Québec à Trois-Rivières<br>Trois-Rivières | **Lauraine Langlois**<br>Directrice régionale<br>Ministère de l'Éducation du Québec<br>Laval-Laurentides-Lanaudière |
| SIÈGE VACANT | **Yves Roy**<br>Directeur des ressources humaines<br>Électrolux Canada<br>L'Assomption | **Jean-Pierre Ferland (président)**<br>Directeur général adjoint<br>Commission scolaire des Affluents<br>Repentigny | **Daniel Boutin**<br>Directeur régional<br>Ministère de l'Industrie et du Commerce<br>Lanaudière |
| **Claude Rivest (vice-président)**<br>Directeur du service d'emploi agricole de Lanaudière<br>Fédération UPA de Lanaudière<br>Joliette | **André Brouard**<br>Directeur des ressources humaines et du développement organisationnel<br>Louisiana Pacific Canada Ltd<br>Saint-Michel-des-Saints | **Milieu des organismes**<br>SIÈGE VACANT | **Membre invité sans droit de vote**<br>**Jocelyn Jobidon**<br>Directeur général adjoint<br>Conseil régional de développement de Lanaudière |
| **Lucie Clément**<br>Conseillère régionale (FTQ)<br>Saint-Jérôme | **Mireille Lepage-Cyr (vice-présidente)**<br>Directrice générale<br>Visée Groupe-conseil inc.<br>Mascouche | **Denise Vandenbroucke (vice-présidente)**<br>Directrice générale<br>Centre Lanaudière d'emploi pour femmes<br>Joliette | |

31 mars 2003

## A.2 MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU 31 MARS 2003

| Membres représentant la main-d'oeuvre | Membres représentant les entreprises | Organismes communautaires et milieu de la formation | Milieu ministériel |
|---|---|---|---|
| | | **Milieu de la formation** | **Membre d'office** |
| **Cécile Croze**<br>Trésorière<br>Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière (CSN)<br>Joliette | **Claude Gauthier**<br>Directeur des ressources humaines et planification<br>Papiers Scott ltée<br>Crabtree | **Thérèse Chaput**<br>Enseignante (CSQ)<br>Commission scolaire des Samares<br>Joliette | **Mireille Doré**<br>Directrice régionale<br>Emploi-Québec Lanaudière |
| **Yves Raymond**<br>Agent d'affaires<br>Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (FTQ)<br>Montréal | **Isabelle Rivest**<br>Coordonnatrice aux ressources humaines<br>Filochrome inc.<br>Joliette | **Jean-M. Poirier**<br>Directeur général<br>Cégep régional de Lanaudière<br>Repentigny | **Observateurs**<br><br>**Serge Tétreault**<br>Sous-ministre adjoint<br>Ministère des Régions - Lanaudière |
| SIÈGE VACANT | **Marie-Hélène Gladu**<br>Responsable des ressources humaines<br>Portes Belhumeur inc.<br>Berthierville | **Jeannine Routhier**<br>Directrice des communications et des partenariats<br>Université du Québec à Trois-Rivières<br>Trois-Rivières | **Lauraine Langlois**<br>Directrice régionale<br>Ministère de l'Éducation du Québec<br>Laval-Laurentides-Lanaudière |
| SIÈGE VACANT | **Yves Roy**<br>Directeur des ressources humaines<br>Électrolux Canada<br>L'Assomption | **Jean-Pierre Ferland (président)**<br>Directeur général adjoint<br>Commission scolaire des Affluents<br>Repentigny | **Daniel Boutin**<br>Directeur régional<br>Ministère de l'Industrie et du Commerce<br>Lanaudière |
| **Claude Rivest (vice-président)**<br>Directeur du service d'emploi agricole de Lanaudière<br>Fédération UPA de Lanaudière<br>Joliette | **André Brouard**<br>Directeur des ressources humaines et du développement organisationnel<br>Louisiana Pacific Canada Ltd<br>Saint-Michel-des-Saints | **Milieu des organismes**<br><br>SIÈGE VACANT | **Membre invité sans droit de vote**<br><br>**Jocelyn Jobidon**<br>Directeur général adjoint<br>Conseil régional de développement de Lanaudière |
| **Lucie Clément**<br>Conseillère régionale (FTQ)<br>Saint-Jérôme | **Mireille Lepage-Cyr (vice-présidente)**<br>Directrice générale<br>Visée Groupe-conseil inc.<br>Mascouche | **Denise Vandenbroucke (vice-présidente)**<br>Directrice générale<br>Centre Lanaudière d'emploi pour femmes<br>Joliette | |

31 mars 2003

## A.3 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES PARTICIPATIONS SELON LA MESURE DU 1ER AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

| Stratégies du plan d'action régional | Intégration en emploi | | | Développement de l'employabilité | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mesures | Activités d'aide à l'emploi | Services d'aide à l'emploi | Soutien au travail autonome | Projets prép. à l'emploi | Subventions salariales | Supplément de retour au travail | Mesure de formation | Contrat d'intégration au travail | Insertion sociale | Autres mesures ★ | Fonds de lutte | Total | % |
| Sexe | | | | | | | | | | | | | |
| Femme | 3657 | 1922 | 86 | 260 | 426 | 441 | 1430 | 77 | 118 | 2 | 115 | 8534 | 49 % |
| Homme | 4675 | 1627 | 160 | 159 | 356 | 507 | 1028 | 75 | 79 | 2 | 46 | 8714 | 51 % |
| Groupe d'âge | | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 30 ans | 2486 | 1240 | 52 | 251 | 261 | 314 | 1127 | 64 | 45 | 0 | 44 | 5884 | 34 % |
| 30 à 44 ans | 3542 | 1487 | 144 | 132 | 315 | 459 | 913 | 47 | 85 | 0 | 76 | 7200 | 42 % |
| 45 ans et plus | 2304 | 822 | 50 | 36 | 206 | 175 | 418 | 41 | 67 | 4 | 41 | 4164 | 24 % |
| Famille monoparentale au début de la participation | | | | | | | | | | | | | |
| Oui | 891 | 470 | 22 | 88 | 135 | 180 | 397 | 8 | 41 | 0 | 51 | 2283 | 13 % |
| Statut au début de la participation | | | | | | | | | | | | | |
| Actif S.R. et A.E. (1) | 344 | 175 | 2 | 16 | 33 | 50 | 102 | 11 | 7 | 0 | 17 | 757 | 4 % |
| Actif S.R. et adm. A.E.(2) | 917 | 340 | 7 | 42 | 59 | 213 | 139 | 2 | 17 | 0 | 27 | 1763 | 10 % |
| Actif S.R. seulement(3) | 2487 | 708 | 22 | 180 | 212 | 473 | 416 | 35 | 166 | 0 | 66 | 4765 | 28 % |
| Actif A.E. seulement(4) | 3554 | 1571 | 188 | 67 | 259 | 166 | 1466 | 36 | 2 | 2 | 16 | 7327 | 42 % |
| Admiss. à A.E. seul.(5) | 495 | 298 | 22 | 34 | 78 | 35 | 218 | 22 | 0 | 1 | 13 | 1216 | 7 % |
| Sans soutien du revenu(6) | 535 | 457 | 5 | 80 | 141 | 11 | 117 | 46 | 5 | 1 | 22 | 1420 | 8 % |
| Données sommaires sur les nouvelles participations | | | | | | | | | | | | | |
| Participations totales | 8332 | 3549 | 246 | 419 | 782 | 948 | 2458 | 152 | 197 | 4 | 161 | 17248 | 100 % |
| Pourcentage de la mesure sur le total | 48% | 21% | 1% | 2% | 5% | 5% | 14% | 1% | 1% | 0% | 1% | 100% | |

**Source**: Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Données officielles 2002-2003.

(★) Autres mesures: Rend compte des participations au projet expérimental pour les travailleurs de 45 ans et plus.

(1) Actif à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi

(2) Actif à l'assistance-emploi et admissible à l'assurance-emploi (si participation à une mesure)

(3) Actif à l'assistance-emploi seulement

(4) Actif à l'assurance-emploi seulement

(5) Admissible à l'assurance-emploi

(6) N'est admissible à aucune prestation

## A.4 PRINCIPAUX RÉSULTATS SELON LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE) ET LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

| Indicateurs | Centre local d'emploi | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Berthierville | Joliette | Rawdon | Repentigny | Saint-Jean-de-Matha | Sainte-Julienne | Terrebonne | Lanaudière[7] |
| **Plan d'action annuel** | | | | | | | | |
| Nombre de vacances signalées au Service national de placement | | | | | | | | 12 415 |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec | 1 315 | 2 617 | 1 259 | 2 272 | 851 | 1 553 | 2 654 | 12 618 |
| Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 624 | 851 | 429 | 1 277 | 363 | 669 | 1 699 | 5 912 |
| Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 40,7 % | 30,9 % | 30,9 % | 48,2 % | 39,9 % | 36,5 % | 52,3 % | 41,3 % |
| Proportion des participants aux interventions d'Emploi-Québec répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage prolongé | 86,6 % | 84,4 % | 87,0 % | 84,9 % | 83,4 % | 86,1 % | 90,2 % | 86,4 % |
| Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée | 89,7 % | 71,7 % | 79,6 % | 79,6 % | 79,3 % | 86,2 % | 71,6 % | 78,4 % |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de famille monoparentale | 184 | 281 | 141 | 312 | 77 | 159 | 380 | 1 572 |
| Taux d'emploi des responsables de famille monoparentale ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 36,9 % | 35,8 % | 36,5 % | 48,8 % | 43,8 % | 41,7 5 | 47,5 % | 42,8 % |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, de moins de 30 ans | 468 | 978 | 326 | 763 | 261 | 468 | 963 | 4 258 |
| Taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 40,6 % | 33,3 % | 32,3 % | 45,6 % | 40,1 % | 39,4 % | 51,4 % | 41,9 % |
| Prestations non versées par l'assistance-emploi suite à une activité d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 519 900 $ | 864 000 $ | 474 000 $ | 634 800 $ | 266 100 $ | 498 300 $ | 1 041 000 $ | 4 298 100 $ |
| Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 526 119 $ | 955 315 $ | 260 514 $ | 1 467 228 $ | 353 530 $ | 720 374 $ | 1 791 987 $ | 6 075 067 $ |
| Somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 1 046 019 $ | 1 819 315 $ | 734 514 $ | 2 102 028 $ | 619 630 $ | 1 218 674 $ | 2 832 987 $ | 10 373 167 $ |
| Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives | 14 | 32 | 14 | 28 | 11 | 10 | 39 | 148 |
| Nombre de nouvelles ententes de qualification | | | | | | | | 98 |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, participants de l'assurance-emploi | 699 | 1 355 | 590 | 1 283 | 555 | 967 | 1 751 | 7 200 |
| Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 299 | 412 | 137 | 578 | 167 | 302 | 798 | 2 693 |

**Source** : *Planification Emploi-Québec* (PEQ), Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, Emploi-Québec, données officielles 2002-2003.

[7] Certains résultats régionaux diffèrent de la somme des résultats locaux. Ces différences sont dues à la validation des données annuelles finales qui est effectuée uniquement aux niveaux national et régional.

## A.3 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES PARTICIPATIONS SELON LA MESURE DU 1ER AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

| Stratégies du plan d'action régional | Intégration en emploi | | | Développement de l'employabilité | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mesures | Activités d'aide à l'emploi | Services d'aide à l'emploi | Soutien au travail autonome | Projets prép. à l'emploi | Subventions salariales | Supplément de retour au travail | Mesure de formation | Contrat d'intégration au travail | Insertion sociale | Autres mesures * | Fonds de lutte | Total | % |
| Sexe | | | | | | | | | | | | | |
| Femme | 3657 | 1922 | 86 | 260 | 426 | 441 | 1430 | 77 | 118 | 2 | 115 | 8534 | 49 % |
| Homme | 4675 | 1627 | 160 | 159 | 356 | 507 | 1028 | 75 | 79 | 2 | 46 | 8714 | 51 % |
| Groupe d'âge | | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 30 ans | 2486 | 1240 | 52 | 251 | 261 | 314 | 1127 | 64 | 45 | 0 | 44 | 5884 | 34 % |
| 30 à 44 ans | 3542 | 1487 | 144 | 132 | 315 | 459 | 913 | 47 | 85 | 0 | 76 | 7200 | 42 % |
| 45 ans et plus | 2304 | 822 | 50 | 36 | 206 | 175 | 418 | 41 | 67 | 4 | 41 | 4164 | 24 % |
| Famille monoparentale au début de la participation | | | | | | | | | | | | | |
| Oui | 891 | 470 | 22 | 88 | 135 | 180 | 397 | 8 | 41 | 0 | 51 | 2283 | 13 % |
| Statut au début de la participation | | | | | | | | | | | | | |
| Actif S.R. et A.E. (1) | 344 | 175 | 2 | 16 | 33 | 50 | 102 | 11 | 7 | 0 | 17 | 757 | 4 % |
| Actif S.R. et adm. A.E. (2) | 917 | 340 | 7 | 42 | 59 | 213 | 139 | 2 | 17 | 0 | 27 | 1763 | 10 % |
| Actif S.R. seulement (3) | 2487 | 708 | 22 | 180 | 212 | 473 | 416 | 35 | 166 | 0 | 66 | 4765 | 28 % |
| Actif A.E. seulement (4) | 3554 | 1571 | 188 | 67 | 259 | 166 | 1466 | 36 | 2 | 2 | 16 | 7327 | 42 % |
| Admiss. à A.E. seul. (5) | 495 | 298 | 22 | 34 | 78 | 35 | 218 | 22 | 0 | 1 | 13 | 1216 | 7 % |
| Sans soutien du revenu (6) | 535 | 457 | 5 | 80 | 141 | 11 | 117 | 46 | 5 | 1 | 22 | 1420 | 8 % |
| Données sommaires sur les nouvelles participations | | | | | | | | | | | | | |
| Participations totales | 8332 | 3549 | 246 | 419 | 782 | 948 | 2458 | 152 | 197 | 4 | 161 | 17248 | 100 % |
| Pourcentage de la mesure sur le total | 48% | 21% | 1% | 2% | 5% | 5% | 14% | 1% | 1% | 0% | 1% | 100% | |

**Source**: Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Données officielles 2002-2003.

(*) Autres mesures: Rend compte des participations au projet expérimental pour les travailleurs de 45 ans et plus.

(1) Actif à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi

(2) Actif à l'assistance-emploi et admissible à l'assurance-emploi (si participation à une mesure)

(3) Actif à l'assistance-emploi seulement

(4) Actif à l'assurance-emploi seulement

(5) Admissible à l'assurance-emploi

(6) N'est admissible à aucune prestation

## A.4 PRINCIPAUX RÉSULTATS SELON LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE) ET LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

| Indicateurs | Centre local d'emploi | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Berthierville | Joliette | Rawdon | Repentigny | Saint-Jean-de-Matha | Sainte-Julienne | Terrebonne | Lanaudière[7] |
| **Plan d'action annuel** | | | | | | | | |
| Nombre de vacances signalées au Service national de placement | | | | | | | | 12 415 |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec | 1 315 | 2 617 | 1 259 | 2 272 | 851 | 1 553 | 2 654 | 12 618 |
| Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 624 | 851 | 429 | 1 277 | 363 | 669 | 1 699 | 5 912 |
| Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 40,7 % | 30,9 % | 30,9 % | 48,2 % | 39,9 % | 36,5 % | 52,3 % | 41,3 % |
| Proportion des participants aux interventions d'Emploi-Québec répondant aux critères de repérage des personnes à risque de chômage prolongé | 86,6 % | 84,4 % | 87,0 % | 84,9 % | 83,4 % | 86,1 % | 90,2 % | 86,4 % |
| Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée | 89,7 % | 71,7 % | 79,6 % | 79,6 % | 79,3 % | 86,2 % | 71,6 % | 78,4 % |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de famille monoparentale | 184 | 281 | 141 | 312 | 77 | 159 | 380 | 1 572 |
| Taux d'emploi des responsables de famille monoparentale ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 36,9 % | 35,8 % | 36,5 % | 48,8 % | 43,8 % | 41,7 5 | 47,5 % | 42,8 % |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, de moins de 30 ans | 468 | 978 | 326 | 763 | 261 | 468 | 963 | 4 258 |
| Taux d'emploi des personnes de moins de 30 ans ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 40,6 % | 33,3 % | 32,3 % | 45,6 % | 40,1 % | 39,4 % | 51,4 % | 41,9 % |
| Prestations non versées par l'assistance-emploi suite à une activité d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 519 900 $ | 864 000 $ | 474 000 $ | 634 800 $ | 266 100 $ | 498 300 $ | 1 041 000 $ | 4 298 100 $ |
| Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 526 119 $ | 955 315 $ | 260 514 $ | 1 467 228 $ | 353 530 $ | 720 374 $ | 1 791 987 $ | 6 075 067 $ |
| Somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi | 1 046 019 $ | 1 819 315 $ | 734 514 $ | 2 102 028 $ | 619 630 $ | 1 218 674 $ | 2 832 987 $ | 10 373 167 $ |
| Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives | 14 | 32 | 14 | 28 | 11 | 10 | 39 | 148 |
| Nombre de nouvelles ententes de qualification | | | | | | | | 98 |
| Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, participants de l'assurance-emploi | 699 | 1 355 | 590 | 1 283 | 555 | 967 | 1 751 | 7 200 |
| Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec | 299 | 412 | 137 | 578 | 167 | 302 | 798 | 2 693 |

**Source** : *Planification Emploi-Québec* (PEQ), Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, Emploi-Québec, données officielles 2002-2003.

[7] Certains résultats régionaux diffèrent de la somme des résultats locaux. Ces différences sont dues à la validation des données annuelles finales qui est effectuée uniquement aux niveaux national et régional.

*Emploi*
*et Solidarité sociale*
Québec